

ANNEXES



Elaboration de la phase « Diagnostic Global » du SAGE du bassin versant de l'Yverres
Rapport du Diagnostic Global du Sage de l'Yverres

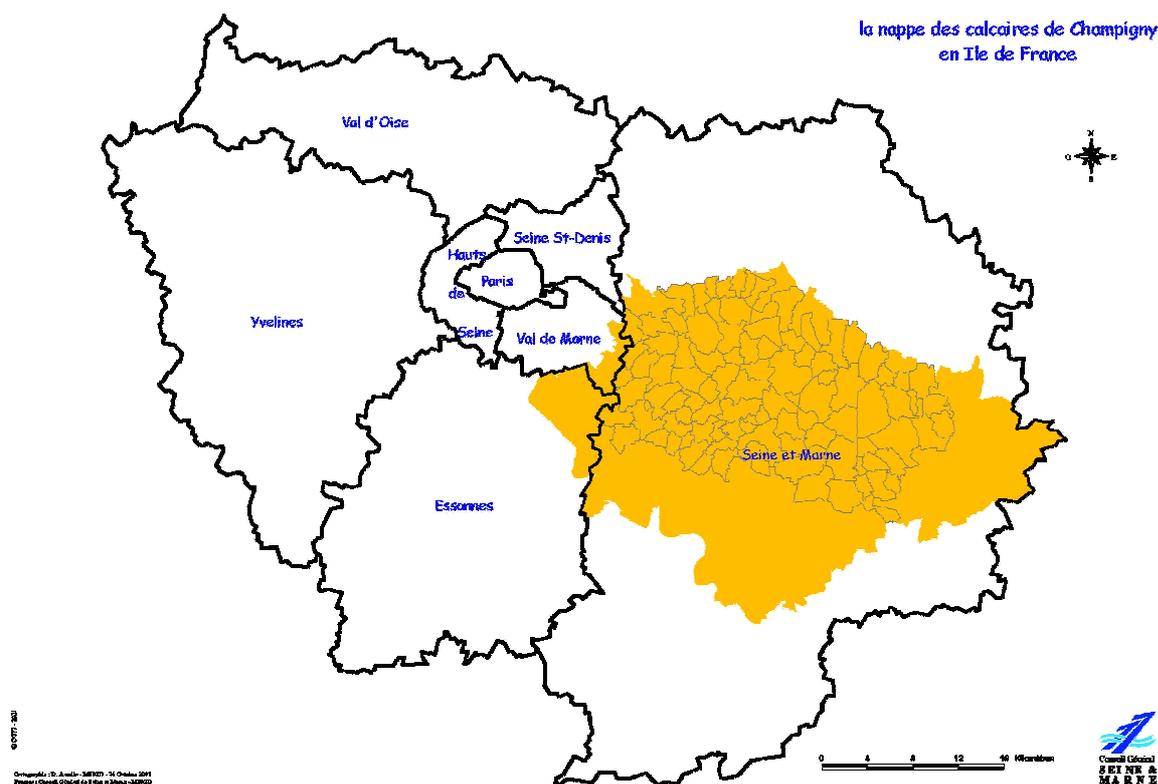
Annexe n° 1 – Précisions sur l’atlas cartographique du diagnostic



Elaboration de la phase « Diagnostic Global » du SAGE du bassin versant de l'Yverres
Rapport du Diagnostic Global du Sage de l'Yverres

Concernant les cartes où apparaît la nappe de Champigny, nous avons représenté un périmètre de la nappe qui déborde de celui du bassin versant de l'Yerres. Cependant, nous ne l'avons pas représenté en entier du fait des échelles très différentes (celle de la nappe du Champigny étant bien plus grande que celle du bassin versant de l'Yerres). En outre, ne disposant pas de données complètes sur le périmètre hors bassin versant de l'Yerres, la précision de l'information sur ce domaine est moindre.

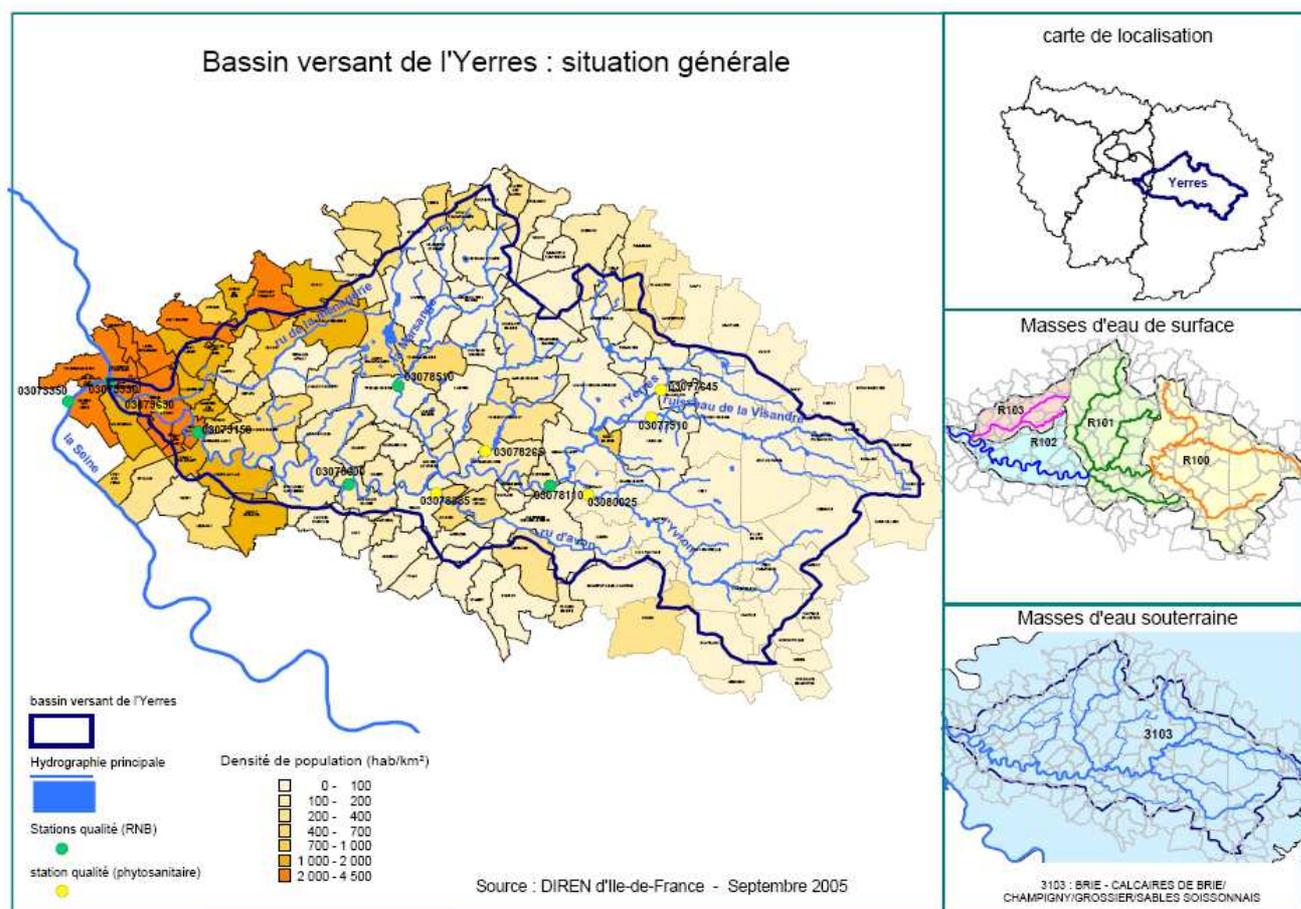
Figure n° 5 – Localisation des calcaires de Champigny



Carte 2.01 : Situation géographique et hydro systèmes

Les masses d'eau au sens de la DCE apparaissent sur la carte 2.01. Néanmoins les cartes ci-dessous permettent une visualisation globale des différentes masses d'eau, souterraines et superficielles.

Figure n° 6 – Masses d'eau au sens de la DCE



Carte 2.05 : Etat physique et cause d'altération

Les données qui ont permis de construire cette carte ne sont pas exhaustives. Notamment pour les aménagements du lit et des berges, les zones précises de ces aménagements ne sont pas connues.

Carte 2.06 – Vulnérabilité et pollution des eaux souterraines : Critères caractérisant la sensibilité des sols au risque de lessivage des nitrates

La sensibilité des sols au risque de lessivage des nitrates a été caractérisée dans le cadre d'une étude BCEOM en 1995, dans le cadre du contrat de nappe « Brie- Calcaire de Champigny » et nous a été retransmis par AQUI' Brie. A partir de cette étude, nous avons formée trois classes de risques :

1. Risque faible

Sol de texture fine prédominante, très profond à profond, peu perméable et sans pierrosité ou à pierrosité de profondeur dans une gangue argileuse.

Sol de texture fine à moyenne, profond à moyennement profond, peu perméable et à pierrosité de profondeur dans une gangue argileuse.

2. Risque moyen

Sol de texture fine à moyenne, moyennement profond, peu perméable et à forte pierrosité de profondeur.

Sol de texture moyenne, de profondeur variable, perméable et à pierrosité de profondeur.

3. Risque fort à très fort

Sol de texture moyenne à grossière, profond et perméable sur substrat sableux.

Sol superficiel, de texture moyenne à sableuse et/ou à éléments grossiers prépondérants, très perméable.

Carte « Bilan des ressources »

La carte « Le bilan des ressources en eau de surface » prévue dans l'arrêté du 10 avril 1995 n'a pas été réalisée dans le cadre du Diagnostic global du SAGE de l'Yerres dans la mesure où les eaux de surface ne sont utilisées ni pour l'alimentation en eau potable ni à des fins industrielles et quasiment pas en agriculture.

Annexe n° 2 – Fiches Enjeux



Elaboration de la phase « Diagnostic Global » du SAGE du bassin versant de l'Yverres
Rapport du Diagnostic Global du Sage de l'Yverres

Enjeu n°1: Atteinte du bon état et prévention de toute dégradation des eaux superficielles et souterraines**Enjeu n° 1 – Atteinte du bon état et prévention de toute dégradation des eaux superficielles et souterraines**

Enjeu n°1: Atteinte du bon état et prévention de toute dégradation des eaux superficielles et souterraines

		Facteurs/Causes de chaque constat	Constat	Zone géographique identifiée		
		1 ^{er} Niveau: Evaluation de la situation actuelle	Nappe de Brie	Présence de nombreux puits qui sont autant d'entrées possibles de pollution vers la nappe	La nappe de Brie est exposée aux entrées de pollution	Nappe de Brie
Hétérogénéité de la perméabilité de l'aquifère						
Usage agricole Usage des collectivités territoriales Usage des particuliers DDE SNCF	La qualité de l'eau de cette nappe est médiocre. Ceci a conduit à l'abandon progressif des puits qui servaient à l'alimentation domestique au siècle dernier. La nappe de Brie connaît une dégradation importante de sa qualité par les nitrates et les pesticides (5 des 6 puits abandonnés faisant l'objet d'observations présentent une eau dégradée de façon très importante vis-à-vis des nitrates).					
Nappe de Champigny	La nappe de Champigny est, dans son ensemble, relativement bien protégée car enfouie sous une couverture épaisse de matériaux peu perméables.					
	Présences de gouffres		Toutefois, cette couverture est localement inopérante et la rend vulnérable aux entrées de polluants. Les risques de pollutions par infiltrations naturelles de l'Yerres et de ses affluents deviennent alors importants.	NOTA BENE : Inventaire qui nécessitera une mise à jour Yerres : 1 gouffre colmaté (Yèbles) Barbançon : 1 gouffre colmaté (Grisy-Suisnes) Marsange : 7 gouffres ouverts (Presles-en-Brie, Liverdy-en-Brie et Ozouer-le-Voulgis) Bréon : 1 gouffre ouvert (Chaumes-en-Brie) Yvron : 4 gouffres dont 1 recevant les eaux de drainage (Courpalay, Rampillon et Maison-Rouge) Visandre : 5 gouffres (Bézalles (en cours colmatage), Jouy-le-Châtel et Chenoise)		
	Pertes en rivières					
	Affleurements des calcaires de Champigny (couche perméable < 10 mètres)					
	Variabilité des caractéristiques géologiques des sols				La vulnérabilité de la nappe de Champigny est variable en fonction de l'épaisseur et de la nature des sols : - régions de plateau: risques faibles de pollution (épaisse couche de marne), - rebords de plateau et zones accidentées: risques de pollution de la nappe faibles à moyens, localement forts, - versants: risques faibles à très forts, - vallées et dépressions: risques forts à extrêmement forts.	
	Captages industriels, captages eau potable et captages agricole à l'abandon				La nappe de Champigny connaît des risques des pollutions par infiltrations accidentelles (défaut d'entretien des anciens puits)	Ponctuelle sur l'ensemble du bassin versant
	Puits d'infiltration					
30% des captages ne disposent pas actuellement de périmètre de protection et ne sont pas inscrits dans les PLU						

Enjeu n°1: Atteinte du bon état et prévention de toute dégradation des eaux superficielles et souterraines

	Bilan de la situation	Zone géographique identifiée
1^{er} Niveau: Evaluation de la situation actuelle La qualité des eaux souterraines	<p>La nappe de Champigny est essentiellement polluée par les nitrates et les phytosanitaires. En effet, depuis plusieurs années, les teneurs en nitrates et en phytosanitaires observées dans les eaux sont de plus en plus alarmantes et conduisent parfois à la fois phytosanitaires. En effet, depuis plusieurs années, les teneurs en n</p> <p>NITRATES Le niveau de dégradation de la nappe de Champigny est très élevé, classant cette nappe au 2ème rang des masses régionales les plus concernées par les dégradations très importantes dues aux nitrates. La nappe de Brie est également très touchée par les fortes teneurs en nitrates (5 des 6 captages abandonnés suivis)</p> <p>PHYTOSANITAIRES L'unité hydrogéologique de la nappe des calcaires de Champigny est exposée aux risques de pollution par les produits phytosanitaires (Etude IAURIF, 2001). Elle a donc été identifiée comme l'une des zones prioritaires pour la mise en oeuvre d'actions d'amélioration hydrogéologique. Les pesticides retrouvés dans les eaux souterraines sont le plus souvent l'atrazine (bien qu'interdit depuis 2001), et surtout son principal produit de dégradation, le déséthylatrazine, dont la concentration dépasse en général celle de la molécule-mère. Leouvent l'atrazine (bien qu'interdit depuis 2001), et surtout son p 35 % des captages présentent des dégradations très importantes dues aux triazines.</p> <p>AUTRES ALTERATIONS Les altérations à surveiller concernent les particules en suspension, le Fer et le Manganèse. L'altération par les "micropolluants minéraux" est également à surveiller sur des points très précis (10% des captages). Particules en suspensions : 68% des captages fournissent de l'eau de bonne qualité. Légère altération depuis 1998. Fer et Manganèse : 64% des captages fournissent de l'eau de très bonne qualité. Légère dégradation depuis 1998. Minéralisation et salinité : Très bonne qualité à bonne qualité sauf sur un captage. Légère dégradation. Matières azotées hors nitrates : 88% des captages fournissent de l'eau de bonne qualité. Qualité stable. Micropolluants minéraux (métaux) : 90% des captages fournissent de l'eau de bonne ou très bonne qualité. Micropolluants organiques (solvants chlorés, HAP, PCB, OHV) : légère dégradation depuis 1998 (paramètre déclassant dichloroéthane-1,2).</p>	
	<p>Les causes identifiées de cette pollution sont les suivantes :</p> <p>ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement de certains systèmes d'assainissement insuffisant 	49% en Seine-et-Marne
	<ul style="list-style-type: none"> - Inversion de branchements (Eaux Usées dans Eaux Pluviales) de l'ordre de 9% des installations contrôlées en 2005 	Essonne et Val-de-Marne Seine-et-Marne
	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais branchements (Eaux usées dans Eaux Pluviales) estimés à environ 1 300 EH 	Seine-et-Marne
	<ul style="list-style-type: none"> - Surcharge hydraulique 	Seine-et-Marne
	<p>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</p> <p>Pourcentage des installations non conformes peut aller jusqu'à 80%</p>	Yerres amont = estimation Yerres aval = pas d'estimation
	<p>EAUX PLUVIALES</p> <ul style="list-style-type: none"> - rejets directs très nombreux sur l'Yerres aval : 30 rejets pour 100 mètres de berge 	Yerres aval
	<ul style="list-style-type: none"> - 72 déversoirs d'orage dont quelques-uns sur réseaux séparatifs (dysfonctionnement : stations obsolètes ou nombreuses inversions de branchements EP dans EU) 	Seine-et-Marne (Exemples : Courpalay, Brie-Comte-Robert, Ozoir-la-Ferrière)
	<p>EPANDAGE DES BOUES</p> <p>57% des stations d'épuration ne sont pas en conformité avec la réglementation concernant les aires de stockage de leurs boues</p>	
	<p>EVOLUTION DU MOS</p> <p>Pression urbanistique très forte combinée à une imperméabilisation importante : Risque de pollution par ruissellement</p>	Zone urbaine, sur les communes de l'Essonne et du Val de Marne
	<p>Evolution démographique entre 1990 à 1999 de 10 à 20 % dans certains secteurs de Seine-et-Marne : Augmentation des surfaces imperméabilisées</p>	Régions de Combs-la-Ville, Tournan-en-Brie
	<p>UTILISATION D'ENGRAIS, PHYTOSANITAIRES, INSECTICIDES, FONGICIDES:</p> <ul style="list-style-type: none"> - En zone agricole : engrais, désherbage, ruissellement, drainage agricole 	Zones rurales
	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités - SNCF - Golf - DDE 	Zones urbaines et péri-urbaines
	<p>LIXIVIATS</p> <p>Décharges</p>	Soignolles-en-Brie, Férolles-Attilly

Enjeu n°1: Atteinte du bon état et prévention de toute dégradation des eaux superficielles et souterraines

	Facteurs/Causes de chaque constat	Constat	Zone géographique identifiée	
1 ^{er} Niveau: Evaluation de la situation actuelle	La qualité des eaux de surface	Le réseau de mesures de la qualité des eaux superficielles (indices biologiques : IBGN, IBD, IPR et paramètres physico-chimiques) apparaît : - Incomplet - Hétérogène (diversité des gestionnaires) - Disparate (concentré sur l'Yerres aval et sur la Marsange et le Réveillon uniquement)		
		Ni le bon état écologique, ni le bon état chimique définis par la DCE ne sont atteints sur le territoire de l'Yerres. Le bon état des eaux de surface n'est pas atteint. L'évaluation de la situation actuelle présentée ci-dessous vis à vis de la DCE est complétée par l'approche "qualité" habituelle (SEQ-eau ou grilles d'évaluation des indices biologiques).		
		Etat Ecologique		
		Le bon état écologique n'est pas atteint sur le bassin versant de l'Yerres, malgré des indices IBGN corrects depuis quelques années		
		Diminution des interventions sur le lit mineur depuis 1995 et amélioration de la qualité de l'eau liée notamment à l'amélioration des rejets des stations d'épuration et au raccordement de la zone aval à la STEP Valenton en 1998	Approche DCE: au regard de l'IBGN, le bon état écologique est atteint en 2002, 2003 et 2004 sur toutes les stations du réseau RNB sauf celle de Courtomer. Approche "qualité": sur toutes les stations, les notes IBGN varient de 13 à 15 entre 2002 et 2004, soit une qualité bonne selon la grille d'évaluation de l'IBGN et de l'IBD	Secteurs identifiés : Yerres, Marsange, Réveillon
		Pollution organique et toxique des eaux	Approche DCE: au regard de l'IBD, le bon état écologique n'est pas respecté entre 2000 et 2005. Approche "qualité": les indices diatomées (IBD, IPS) sont passables (selon la grille d'évaluation de l'IBD) montrant une eutrophisation des écosystèmes.	Secteurs identifiés : Yerres, Marsange, Réveillon
		Pollution par les matières phosphorées et les nitrites. L'origine est essentiellement industrielle et domestique (eaux usées)	Approche DCE: au regard des paramètres physico-chimique sous-tendant la biologie, le bon état écologique n'est pas respecté . Les paramètres les plus déclassants sont le phosphore et les nitrites. Toutes les stations du RNB sont affectées par ces polluants entre 2000 et 2004. Les campagnes de mesures 2005 ont montré la persistance de cette dégradation de la qualité de l'eau sur l'Yerres et ses affluents (Marsange, ru d'Avon, Réveillon, ru de Bréon).	Secteurs identifiés : Yerres, Marsange, Réveillon, Ru de Bréon, Ru d'Avon
		Pollution par les nitrates dont l'origine est essentiellement agricole . La pollution par les matières phosphorées a par contre essentiellement pour origine les rejets des stations d'épuration,	La qualité physico-chimique est mauvaise (SEQ-Eau). Depuis le début des années 1990, l'augmentation moyenne annuelle des nitrates est de l'ordre de 1mg/l sur les trois stations de l'Yerres	Secteurs identifiés : Yerres, Marsange, Réveillon, Barbançonne
		Contamination par les phytosanitaires avec pour origine principale l'agriculture très présente sur le bassin versant amont	La qualité phytosanitaire est mauvaise sans qu'il n'y ait d'amélioration ces dernières années (SEQ eau) de ce point de vue. Des pics de pollution dus au Glyphosate, à l'AMPA et à l'isoproturon ont été mis en évidence en 2005 notamment sur le cours de l'Yvron.	Secteurs identifiés : Yerres, Marsange, Yvron, Visandre
		Etat chimique		
Le bon état chimique n'est pas atteint sur le territoire de l'Yerres entre 2001 et 2004. Rappelons que l'état chimique est défini par 41 substances classées prioritaires et/ou dangereuses par la DCE. Cette non atteinte est due entre autres à des dépassements de normes de qualité environnementales par le diuron et l'isoproturon, le plomb, le mercure et le cadmium, et des HAP comme le fluoranthène.				
Pollution chronique par le Plomb et le Cuivre dont l'origine est industrielle (sidérurgie, métallurgie, fonderie, traitement des déchets, imprimerie...) Pollution par le Zinc dont l'origine est la circulation automobile et/ou l'impact des gouttières.	La qualité des eaux par l'altération des métaux sur sédiments est de moyenne à médiocre (SEQ eau) de ce point de vue.	Secteurs identifiés : L'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges, la Marsange à Presles-en-Brie		
Pollution par les HAP "hydrocarbures aromatiques polycycliques" dont l'origine est industrielle (combustion du pétrole, incinération des déchets, traitement du bois, production de gaz...) et/ou liée à l'utilisation de certains composants dans le cadre des travaux de voirie.	La qualité des eaux par l'altération HAP est de médiocre à mauvaise (SEQ eau) de ce point de vue.	Secteurs identifiés : Yerres, Marsange		
Pollution par les PCB "polychlorobiphényles" interdits aujourd'hui mais qui persistent du fait de leur lente biodégradabilité	La qualité des eaux par l'altération PCB est moyenne (SEQ eau) de ce point de vue.	Secteurs identifiés : Yerres, Marsange		
Pollution bactériologique dont l'origine est urbaine, liée au rejet des stations d'épuration dont le rôle principal,sauf cas particulier, n'est pas de désinfecter les eaux	La qualité bactériologique est inadaptée à la pratique des loisirs et sports aquatiques	Secteurs identifiés : Yerres aval et Réveillon		

Enjeu n°1: Atteinte du bon état et prévention de toute dégradation des eaux superficielles et souterraines

1 ^{er} Niveau: Evaluation de la situation actuelle	Outil d'évaluation à mettre en place	Mettre en place un réseau de suivi de la qualité biologique et physico-chimique sur l'Yerres amont et ses affluents (campagnes régulières de prélèvements/analyses sur des stations de mesures définies)
		Développer les connaissances vis-à-vis des modes de transfert entre la nappe de Champigny et la nappe de Brie
		Développer les connaissances concernant la nappe de Brie (qualité, recensement des puits comme étant des entrées de pollution éventuelles mais aussi étendue, capacité, exploitation actuelle de cette nappe, etc.)
		Actualiser la cartographie des gouffres et pertes en rivière
		Compiler les données existantes sur les captages et puits d'alimentation abandonnés en distinguant les captages "rebouchés" et ceux qui ne le sont pas
		Recenser les exutoires du drainage agricole et des bassins drainés au moins au niveau des zones de pertes en rivière ou d'engouffrements (risques importants de pollution directe de la nappe).
		Compiler et analyser les données sur l'origine, la destination et le tonnage des boues d'épuration est nécessaire sur le territoire du SAGE

2 ^{ème} Niveau: Programmes d'action mis en œuvre ou à venir	Actions nationales et départementales	Programme / Action	Commentaires	Zone géographique concernée
		Plan départemental de l'eau (77)	Ce plan comprend 2 volets principaux : - sécurisation de l'alimentation en eau potable (protection de la ressource et amélioration de la qualité des eaux distribuées) - prévention de la pollution. Contrat de plan signé en septembre 2006 par l'Etat, la Région Ile de France, le Conseil Général de Seine et Marne, l'Union des Maires et la Chambre d'agriculture	Seine-et-Marne
Actions visant à réduire les pollutions agricoles	Nouvelle orientation de la Chambre d'agriculture: concilier économie et protection de l'environnement Accompagnement des agriculteurs (début de mise en œuvre en 2007 sur 3 zones prioritaires de programmes d'actions préventives sur 22 communes et 8 captages prioritaires sur le bassin de l'Yerres dans le cadre du contrat Agence de l'Eau-Chambre d'agriculture) Application de la directive "Nitrates" Gestion du réseau de prévention des risques de lessivage des nitrates vers la nappe (partenariat AQU'Yerres) Mobilisation des reliquats azotés en sortie d'hiver par exemple	Verneuil l'Etang, Yèbles, Chaumes en Brie, Grisy-Suisnes, Coubert, Neufmoutiers en Brie et la Houssaye en Brie Ensemble du bassin versant de l'Yerres		
Mesures "bandes enherbées" dans le cadre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)	Mise en place obligatoire d'une surface en "couvert environnemental" (ou plus couramment "bande enherbée") égale à 3 % de la surface aidée de l'exploitation. Ce couvert doit être prioritairement mis en place sous forme de bandes enherbées le long des cours d'eau traversant ou bordant l'exploitation. Arrêté préfectoral du 1er janvier 2005.	Seine-et-Marne		
Golfs : Charte nationale de gestion d'eau, signée en mars 2006	Objectif : Développement des actions visant à préserver la qualité de l'eau (par exemple: diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires).			

Enjeu n°1: Atteinte du bon état et prévention de toute dégradation des eaux superficielles et souterraines

Programme / Action		Commentaires	Zone géographique concernée	
2 ^{ème} Niveau: Programmes d'action mis en œuvre ou à venir	Actions locales	<p>Actions auprès des communes avec un objectif de réduction des phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces publics:</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic des pratiques phytosanitaires, - formation des techniciens et sensibilisation des élus, - suivi des pratiques et pérennisation de l'action. 	<p>Seine-et-Marne : 75 communes (sur 200) engagées à différents stades Essonne : 17 prévues d'ici fin 2007 Val-de-Marne : Réflexion en cours pour 6 communes</p>	
		<p>Actions auprès des agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du réseau de prévention des risques de lessivage des nitrates vers la nappe (par Chambre d'Agriculture) - animation/accompagnement sur 2 bassins : Ancoeur (partenariat avec Chambre d'Agriculture) et Voulzie (partenariat avec Eau de Paris et Arvalis) - projet en cours afin de proposer aux agriculteurs des aménagements auto-épuration des phytos contenus dans les eaux issues du drainage agricole avant leur engouffrement dans la nappe du Champigny (partenariat avec le Cemagref) 	<p>Actions à différents échelles territoriales Territoire de compétence d'AQUI Brie Seules quelques communes du bassin Ancoeur sont sur le SAGE Yerres Bassin d'alimentation d'une zone d'engouffrement sur Rampillon</p>	
		<p>A terme sur le Champigny, analyse de toutes les actions engagées sur les secteurs prioritaires pour généraliser une dynamique en zone agricole et participer à l'obtention de résultats significatifs sur la qualité du Champigny</p>		
		<p>Actions auprès de la SNCF avec un objectif de réduction des phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des emprises ferroviaires:</p> <p>Diagnostic du secteur Est en 2002 Préconisations d'amélioration des pratiques Actions à renforcer sur les bassins prioritaires</p>	<p>Secteurs Est et Sud-Est</p>	
		<p>Actions auprès de la DDE avec un objectif de réduction des phytosanitaires :</p> <p>Diagnostic en 2002 et proposition d'un plan d'action en 2004 mais mise en oeuvre gelée du fait de la décentralisation de la DDE vers le Conseil Général. Actions d'amélioration notées au niveau de certaines subdivisions</p>	<p>Subdivisions ayant atteint le 0 phyto : Nangis (2006) et Provins (2002). Pas encore de bilan sur les autres</p>	
		<p>Schémas Directeurs d'Assainissement et zonages d'assainissement</p>	<p>La quasi-totalité des communes du SAGE de l'Yerres disposent d'un SDA et d'un zonage d'assainissement Les quelques exceptions devraient être régularisées dans les mois à venir</p>	
		<p>Contrats de Bassin (uniquement actions "Assainissement")</p>	<p>SIARV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la pollution (estimées à 35 Mc/an): - Mise en place d'ouvrages de dépollution des eaux sur les gros émissaires de rejets - Remplacement ou réhabilitation des réseaux de collecte communaux - Mise en place d'ouvrages de sécurisation du transport (maillages, doublements des collecteurs...) - Lutte contre les eaux parasites - Création de la Gestion Rationnelle des Réseaux en 1992 permettant le contrôle et la mise en conformité des branchements <p>Réveillon/SIBRAV :</p> <p>Mise en conformité des branchements, réhabilitation structurante des réseaux Mise en séparatif de certains tronçons ou de lotissements</p> <p>Barbançonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supprimer 80 % des Eaux Claires Permanentes des collecteurs d'Eaux Usées, - supprimer 80% des eaux claires de nappe dans les réseaux unitaires - supprimer tous les rejets directs en rivière - privilégier les opérations de dépollution locale en réhabilitant les stations d'épuration <p>Marsange :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation structurante des réseaux - Développement du système d'assainissement des collectivités - Suppression des rejets direct en rivière, mise en conformité des branchements, réhabilitation des stations d'épuration 	<p>Communes concernées : Essonne : Boussy-St-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-s/s-Sénart, Quincy-s/s-Sénart, Montgeron, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Yerres Val-de-Marne : Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Villecresnes, Villeneuve-St-Georges et Valenton (qui n'est pas sur le périmètre du SAGE)</p> <p>Communes concernées : Brie-Comte-Robert, Grisy-Suisnes, Chevry-Cossigny, Gretz-Armainvilliers, Presles-en-Brie</p> <p>Communes concernées : Chevry-Cossigny, Férolles-Attilly, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Servon</p> <p>Communes concernées : Bailly-Romainvilliers, Châtres, Courquetaine, Coutevroult, Favières, Gretz-Armainvilliers, Liverdy-en-Brie, Neufmoutiers-en-Brie, Ozouer-le-Voulgis, Presles-en-Brie, Tournan-en-Brie, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-St-Denis</p>
		<p>Mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</p>	<p>Si certaines collectivités ont déjà démarré les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif, la plupart des collectivités ou intercommunalités ont seulement mis en place la structure ou sont en cours de réflexion</p>	<p>Tout le bassin versant</p>
		<p>Mise en place d'une unité de compostage d'une capacité de 7000 tonnes</p>	<p>Création du SMAB (Syndicat mixte d'assainissement des boues) Ouverture prévue pour 2007</p>	<p>18 communes de Seine-et-Marne dont 14 se situant sur le périmètre du SAGE Yerres</p>
		<p>Remplacement ou réhabilitation des stations d'épuration</p>	<p>Mise à niveau pour respecter les normes de rejets en vigueur</p>	<p>Quelques stations d'épuration de Seine-et-Marne</p>

Enjeu n°1: Atteinte du bon état et prévention de toute dégradation des eaux superficielles et souterraines

SYNTHESE Niveau 1 et 2 = Bilan de la situation actuelle	Bilan		Commentaire	Zone géographique identifiée
	Faiblesses	Vulnérabilité de la nappe de Champigny et de la nappe de Brie aux entrées de polluants	Les captages abandonnés non rebouchés ainsi que les zones d'affleurement des calcaires constituent des zones vulnérables aux entrées de polluants	
Impossibilité d'espérer une inversion généralisée de la qualité des eaux souterraines à court ou moyen terme		Causes : - stockage des polluants dans le milieu non saturé, effet d'inertie - transit vers les nappes lent, - systèmes de cultures actuels induisant des reliquats mobilisables importants, - difficultés de changements des pratiques en ZA (prise de risque).		
La nappe de Champigny a été définie comme étant une zone prioritaire de l'Ile-de-France pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration vis-à-vis du risque de pollution des eaux par des produits phytosanitaires		Altération importante des eaux souterraines par les produits phytosanitaires : - triazines - pesticides hors triazines : isoproturon, chlortoluron, diuron, metobromuron		
Insuffisance de l'assainissement: - Non-conformité des rejets - Insuffisance locale des réseaux d'assainissement - Difficulté de contrôler les réseaux d'assainissement en domaine privé		Persistance d'une pollution d'origine urbaine		
Altération importante des eaux souterraines par les nitrates		31% des captages sur la nappe de Champigny présentent une altération importante		
Utilisation massive d'engrais azotés et de phytosanitaires		Persistance d'une pollution diffuse d'origine agricole		
Les locaux de stockage des produits phytosanitaires ne sont pas aux normes		Pollution chronique éventuelle		
Méconnaissance et utilisation non contrôlée des phytosanitaires par les particuliers et les collectivités				
Imperméabilisation (zones urbanisées, axes routiers) développée qui entraîne des eaux de ruissellement souillées (chargées d'hydrocarbures notamment...)				
Faiblesse ou absence du contrôle/suivi de la mise en œuvre des préconisations des documents réglementaires (PLU, règlement d'assainissement...)				
Faiblesse de la mise en œuvre des conventions de déversement des eaux industrielles au réseau communal				
Tendance à l'eutrophisation des eaux		Production estivale accrue d'algues due à des teneurs excessives en nutriments	Yerres aval, Réveillon	
Risque de pollution directe de la nappe par le biais des extractions dans les calcaires de Champigny			Carrières identifiées sur le BV : 3 carrières à Pécy, 1 carrière à Jouy-le-Châtel, 1 carrière à Bannost-Villegagnon	

Enjeu n°1: Atteinte du bon état et prévention de toute dégradation des eaux superficielles et souterraines

		Bilan	Commentaire	Zone géographique identifiée
SYNTHESE Niveaux 1 et 2 = Bilan de la situation actuelle	Ajouts	Amélioration de l'assainissement des collectivités locales	- Réalisation à 98% des SDA et des zonages d'assainissement - Taux de collecte des eaux usées pouvant aller jusqu'à 95 % - Mise en conformité des branchements d'assainissement des particuliers pouvant aller à plus de 95% - Dépollution des eaux pluviales : développement des techniques alternatives, création de bassins de décantation - Programmes de remplacement des réseaux - Programmes d'ITV Suppression totale du Pluvial Unitaire Mise en conformité ou remplacement des petites stations d'épuration	Ensemble des communes du bassin versant Communes du SIARV Certaines communes de Seine-et-Marne
		Intensification du suivi des rejets industriels	suivi des mises en place de prétraitement, développement des autorisations de déversement au réseau communal...	Ensemble des communes du bassin versant
		Convergences des moyens et des politiques	Plan départemental de l'eau : volonté partagée d'une réduction des intrants agricoles inscrite dans le plan départemental de l'eau 77 - Eco-conditionnalités des aides aux collectivités - Co-abondement d'aides financières régionales et départementales aux agriculteurs - Existence de porteurs de projet AQUIF Brie (Zone Agricole, Zone Non Agricole), Chambre d'Agriculture (ZA)	Seine-et-Marne en partie et renforcée sur secteurs prioritaires et captages AEP prioritaires
		Identification de captages prioritaires	Mise en œuvre de mesures renforcées sur les bassins d'alimentation des captages prioritaires identifiés	Captages prioritaires identifiés = Bannost-Villegagnon, Champeaux, Chaumes-en-Brie 1 et 2, Chenoise 1, Coubert, Coubert 2, Dagny 1, Dagny 2, Fontenay-Trésigny-Marles-en-Brie, Grisy-Susines 1 à 3, Houssaye-en-Brie 1, Nangis 3 et 4, Neufmoutiers-en-Brie, Pézarches 1 et 2, Verneuil l'Etang, Vieux-Champagne, Yèbles
		Nombreuses procédures en cours pour la mise en œuvre des DUP sur les périmètres de protection des captages	A terme, les périmètres de protection devront être tous inscrits dans les PLU	Ensemble du bassin versant
		Modification des pratiques agricoles	Nette amélioration des pratiques de fertilisation Volonté partagée d'une réduction des intrants agricoles inscrite dans le plan départemental de l'eau 77	Seine-et-Marne
		Extension des actions préventives auprès de nouveaux acteurs en ZNA	Actions d'AQUIF Brie auprès des collectivités locales hors Seine-et-Marne, relance des actions auprès ex-DDE et SNCF, contact à établir avec les golfs	Territoire de compétence d'AQUIF Brie
		Classement de la vallée de l'Yerres	Protection du lit majeur de l'Yerres	Ensemble de la vallée de l'Yerres

Enjeu n°1: Atteinte du bon état et prévention de toute dégradation des eaux superficielles et souterraines

		Attentes des acteurs / Bilan
3 ^{ème} Niveau: Analyse de compatibilité et proposition d'objectifs	Attente des acteurs	<p>Mettre en conformité les petites stations d'épuration de l'amont du fait de leur impact très négatif sur la qualité de l'Yerres</p> <p>Maîtriser les flux (eaux usées) arrivant dans les réseaux de transport ayant pour destination la station d'épuration de Valenton</p> <p>Mettre en séparatif total les réseaux des communes de l'ensemble du bassin versant (attente très localisée)</p> <p>Développer les actions relatives à la dépollution des eaux pluviales des zones urbaines</p> <p>Engager des réflexions et propositions sur l'amélioration de l'état des réseaux d'assainissements existants</p>
	Bilan	<p>ETAT DES EAUX SUPERFICIELLES</p> <p>Le bon état des eaux de surface n'est pas atteint. <u>En effet, ni le bon état écologique, ni le bon état chimique ne sont atteints sur le bassin versant de l'Yerres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Le bon état écologique</u> n'a pas été atteint entre 2000 et 2005, essentiellement en raison des concentrations trop élevées en nitrites et en phosphates. Ces polluants d'origine industrielle et domestique constituent des points noirs pour la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du bassin versant de l'Yerres. Malgré une amélioration de la situation liée aux travaux engagés, la qualité biologique des cours d'eau reste nettement insuffisante avec la présence d'espèces caractéristiques des milieux eutrophes. <p>Le bilan pour les principaux paramètres s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Paramètres biologiques <ul style="list-style-type: none"> - IBGN: atteinte du bon état sur l'Yerres moyenne et sur l'Yerres aval avec un peuplement très commun ; - IBD (diatomées): non atteinte du bon état sur l'Yerres et baisse de l'indice à partir de Boussy ; - IPR (poissons): écart important au bon état sur l'Yerres moyenne, atteinte du bon état depuis 2001 sur la partie aval. Concernant l'état des peuplements, on observe une amélioration sur la partie aval (atteinte du bon état depuis 2001) ; mais une dégradation sur la partie médiane : avec un fort écart au bon état; * Paramètres soutenant la biologie <ul style="list-style-type: none"> - Matières Azotées : non atteinte du bon état pour les nitrites (constante sur l'Yerres moyenne et ponctuelle sur l'Yerres aval) ; pour l'ammonium sur l'Yerres moyenne depuis 2002, en relation avec les apports de la Marsange, retour au bon état sur l'Yerres aval. Concernant l'Azote Kjeldhal, on observe un bon état atteint malgré les apports significatifs de la Marsange ; - Matières Organiques Oxydables : non atteinte du bon état pour la DBO5 depuis 2002 sur l'Yerres moyenne et aval; - Matières phosphorées: non atteinte du bon état, avec aggravation de la situation sur l'Yerres moyenne ; - Nitrates: augmentation constante, valeurs proches de 35 à 40 mg/l ; - Phytosanitaires: niveau de contamination très élevé dès l'amont, avec forte densité de substances, pics de concentration (jusqu'à 70µg/l) sur l'Yvron, la Visandre ; - Autres micropolluants analysés globalement selon le SEQ eau : on observe une contamination par les métaux et HAP et PCB. On observe des contaminations élevées et chroniques en HAP lourd, et en phénanthrène. <p>- <u>Le bon état chimique</u> n'est également pas atteint entre 2002 et 2004. La contamination par les phytosanitaires, les hydrocarbures ou les métaux reste problématique.</p> <p>Le bassin médian et aval est contaminé par les métaux et les HAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les seuils de fluoranthène et diuron sont dépassés sur toutes les stations. * On observe des contaminations élevées en Zinc et Chrome sur la Marsange, avec une répercussion sur l'Yerres aval. * La contamination est élevée en Plomb à l'aval de l'Yerres, les contaminations sont moyennes et chroniques sur l'ensemble du BV en cuivre, mercure, nickel. <p>Les concentrations en nitrates sont en hausse sur l'ensemble du bassin et approchent les 50 mg/l sur les zones amont (essentiellement du à l'activité agricole). Les concentrations en produits phytosanitaires sont alarmantes et peuvent atteindre 70 µg/l sur les affluents amont.</p> <p>Aussi, malgré une amélioration globale de la qualité des eaux superficielles (notamment l'Yerres aval), des efforts restent à faire concernant notamment les pollutions par les eaux usées.</p> <p>ETAT DES EAUX SOUTERRAINES</p> <p>La nappe des calcaires de Champigny est très touchée du point de vue de sa qualité.</p> <p>Les pollutions par les nitrates et certains phytosanitaires constituent le point noir et restent la priorité par rapport à la qualité des eaux souterraines. Toutefois, les cibles sont différentes lorsque l'on étudie, soit les zones rurales sur lesquelles la pollution diffuse agricole est la cause de l'excès de nitrates, soit les zones urbaines ou péri-urbaines où les actions des collectivités et des particuliers sont également source de pollution.</p> <p>Toutefois, le nombre d'actions entreprises permet de rester optimiste et montre l'engagement des acteurs et la conscience de l'importance de l'enjeu. Par conséquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions engagées pour limiter les pollutions doivent être intensifiées, - la protection de la ressource doit être renforcée (limitation des entrées de polluants), - de nouvelles cibles doivent être étendues ou visées (particuliers, DDE, SNCF...).

Enjeu n°1: Atteinte du bon état et prévention de toute dégradation des eaux superficielles et souterraines

3ème Niveau: Analyse de compatibilité et proposition d'objectifs

Proposition d'objectifs

Objectifs

L'objectif général est l'atteinte du bon état des eaux en 2015

Mettre les agglomérations en conformité avec la DERU et généraliser le traitement du phosphore et de l'azote

- Traiter tous les rejets des assainissements collectifs (domestiques)
- Traiter tous les rejets des assainissements industriels

Optimiser le fonctionnement des réseaux d'assainissement en temps de pluie

- Maîtriser les débordements des réseaux unitaires
- Restructurer les réseaux
- Poursuivre la mise en place de dispositifs de traitement des eaux pluviales des zones urbaines et du réseau routier

Limiter le ruissellement urbain

- Maîtriser l'urbanisation
- Limiter l'imperméabilisation des sols, favoriser l'infiltration

Éliminer la pollution par les substances toxiques ou dangereuses

- Identifier l'ensemble des sources par substances
- Rechercher des alternatives ou à défaut des modalités de traitement pour supprimer à la source l'émission de substances prioritaires dangereuses

Mettre en conformité l'assainissement non collectif

Réduire les pollutions par les nitrates et les phytosanitaires en zone agricole

- Limiter le ruissellement agricole
- Réduire l'utilisation des nitrates et phytosanitaires en zone agricole tout en conservant des systèmes viables
- Limiter l'impact des drainages et le transfert de polluants par la mise en place de dispositifs tampons
- Maîtriser les pollutions chimiques
- Limiter les intrants de pollution dans les eaux souterraines:
 - **Mettre en place des mesures renforcées sur les bassins d'alimentation des captages prioritaires identifiés sur le périmètre du SAGE**
 - Protéger les zones d'affleurements et d'engouffrements en limitant les usages dans les zones délimitées
 - Réduire les points d'entrée de pollution dans les puits de captages abandonnés
 - Inscrire les périmètres de protection des captages dans les documents d'urbanisme
 - Restaurer des zones tampons, inondables, humides et végétalisées en bordure des rus

Réduire les pollutions par les nitrates et les phytosanitaires en zone non agricole

- Réduire l'utilisation des nitrates et des phytosanitaires en zone non agricole
- Maîtriser les pollutions chimiques
- Sensibiliser les particuliers vis-à-vis des substances utilisées à usage personnel

Assurer une information et un suivi des règlements

- Mettre en place des contrôles de l'application des préconisations imposées par les règlements d'assainissement
- Former les entrepreneurs responsables des constructions aux préconisations imposées par les règlements d'assainissement

Autres

- Prévenir et réglementer les éventuelles techniques d'extraction des granulats afin d'éviter les risques de pollution directe vers les nappes
- Mettre les aires de stockage des boues d'épuration aux normes

Enjeu n° 2 – Restauration de la fonctionnalité écologique des rivières et des milieux associés**Enjeu n° 2 – Restauration de la fonctionnalité écologique des rivières et des milieux associés**

Enjeu n° 2 – Restauration de la fonctionnalité écologique des rivières et des milieux associés

Enjeu N°2: Restauration de la fonctionnalité écologique des rivières et des milieux associés

		Facteurs/Causes de chaque constat	Constat	
1 ^{er} Niveau: Evaluation de la situation actuelle	Description	<p>Le lit de l'Yerres et de ses affluents s'élargit de l'amont vers l'aval. Les pentes sont faibles, de l'ordre de 1 ‰. Sur le secteur amont, de la source à Chaumes-en-Brie, la granulométrie observée est de type " vase, argiles, limon, sable, gravier, galet". En zone non dégradée, le substrat est composé soit de blocs et cailloux, soit de sédiments sableux et vaseux dans les zones calmes. D'une manière générale, les cours d'eau situés sur le bassin versant de l'Yerres sont recalibrés, pour des raisons hydrauliques (évacuation des drains agricoles et évacuation des crues). De nombreux curages ont également été effectués. D'après le PDPG de Seine-et-Marne, l'état fonctionnel de l'Yerres est perturbé avec un pourcentage de 38% de fonctionnalité. Concernant les stations de mesure en continu (les stations RHP), le peuplement piscicole est de qualité médiocre à mauvaise. On a dénombré entre 15 et 19 espèces capturées sur l'Yerres entre 1995 et 2003, 21 espèces sur le Réveillon et 12 sur la Marsange. Le peuplement est composé majoritairement d'espèces tolérantes et/ou omnivores. Concernant les mesures ponctuelles, quatre stations présentent des situations très dégradées. Il s'agit de l'Yerres à Chaumes, de l'Yvron à Courpalay, du ru d'Avon à Yèbles ainsi que du Réveillon à Yerres.</p> <p>De façon globale, l'habitat des cours d'eau du bassin n'est pas satisfaisant, malgré des gradations suivant les stations étudiées (peu de substrats biogènes, tant pour tout type de taxons que pour les taxons polluosensibles (beaucoup de vase, sable et algues)). La qualité des habitats varie selon les secteurs et les affluents, allant d'une qualité médiocre à moyenne. A noter des habitats très dégradés sur l'ensemble des affluents excepté le Réveillon.</p>		
		Travaux hydrauliques : curage, recalibrage, rectification, chenalisation	Elargissement et enfoncement du lit mineur	
			Banalisation de l'écoulement	
			Modification des régimes de débits et des vitesses d'écoulement	
			Erosion des berges et du fond	
			Réduction des débordements et des échanges avec les annexes hydrauliques du lit majeur, déconnexion des zones humides	
			Echauffement excessif de l'eau	
			Destruction des habitats et des zones de reproduction	
			Réduction de la capacité d'autoépuration des cours d'eau	
		Suppression de la ripisylve	Colmatage du fond dans certains secteurs	
Banalisation et appauvrissement de la faune et de la flore aquatiques et amphibiens				
Mortalité piscicole, fuite des poissons en période estivale				
Destruction et/ou banalisation des habitats piscicoles				
Appauvrissement de la biodiversité, disparition d'espèces remarquables				
Fragilisation et érosion des berges				
Ruissellement des parcelles agricoles	Echauffement de l'eau favorisant l'évaporation en période d'étiage			
	Exacerbation des phénomènes d'eutrophisation, développement excessif de la végétation aquatique			
Remblaiement des zones humides	Colmatage du fond			
	Disparition des zones humides			
	Végétation rudérale prépondérante par rapport à la végétation inféodée aux milieux humides			
Moulins et seuils	Pollution des milieux (métaux, déchets)			
	Perturbation du transit sédimentaire et de la dynamique fluviale			
	Elévation de la ligne d'eau			
	Réduction de la vitesse d'écoulement			
Pollution des eaux	Elévation de température			
	Entrave à la libre circulation piscicole			
	Fluctuation journalière du taux d'oxygène dissous			
Outils d'évaluation à mettre en place	Dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques			
	Abaissement du potentiel hydrobiologique et piscicole			
	Il n'existe à l'heure actuelle que 4 stations d'inventaire RHP (Réseau Hydrobiologique et Piscicole) : 2 sur l'Yerres, 1 sur la Marsange et 1 sur le Réveillon. Des inventaires complémentaires permettraient de mieux connaître les peuplements hydrobiologiques et piscicoles et leurs évolutions.			
Outils d'évaluation à mettre en place	Mettre en place des inventaires de la faune (amphibiens, oiseaux) et de la flore sur de nombreuses parties de l'Yerres et de ses affluents			
	Développer les connaissances relatives la morphologie et les habitats des cours d'eau. <i>Le terrain réalisé par la fédération départementale de la pêche 77 sur le site natura 2000 permet néanmoins de disposer de données sur l'amont de l'Yerres à partir de Chaumes-en-Brie.</i>			
	Mettre en place un inventaire précis des obstacles à l'écoulement des eaux (vannes, seuils, moulins)			
	Définir l'axe de migration de l'anguille sur les affluents de l'Yerres			
Outils d'évaluation à mettre en place	Définir la fonctionnalité des passes à poissons			

Enjeu n° 2 – Restauration de la fonctionnalité écologique des rivières et des milieux associés

2 ^{ème} Niveau : Programmes d'action mis en œuvre	Actions locales	Programme / Action	Commentaires	Zone géographique identifiée
		Alevinage et repoissonnement à vocation halieutique	Le SIARV a repoissonné l'Yerres aval avec 1,2 tonnes de poissons en 2005 (+ 400 kg par la fédération de pêche 91)	Yerres et affluents
		Installation de passes à poissons	Installation de 4 passes à poissons sur 3 ouvrages régulateurs et 1 seuil sur la partie essonnoise de l'Yerres	Yerres aval
		Création de frayères		Brunoy (en amont de la piscine), Confluence Réveillon-Yerres
		Conservation ou restauration d'anciennes zones humides pouvant fonctionner en frayère		Plaine d'Epinay, plaine de Chalandray, Crosne
		Projets de création de frayères		Crosne, Boussy-Saint-Antoine, Plessis-Feu-Aussous, Soignolles-en-Brie

Enjeu n° 2 – Restauration de la fonctionnalité écologique des rivières et des milieux associés

		Bilan	Commentaire	Zone géographique identifiée	
SYNTHESE Niveaux 1 et 2 = Bilan de la situation actuelle	Faiblesses	Absence d'un réseau important de stations de mesures du peuplement piscicole	Seules 2 stations RHP existent sur l'Yerres, 1 sur la Marsange, 1 sur le Réveillon. Si ce réseau n'évoluera pas, il apparaît cependant nécessaire de développer 1 réseau de suivi de la qualité	Ensemble du réseau hydrographique	
		Présence d'ouvrages non franchissables et de nombreux petits biefs : continuité écologique de la rivière perturbée	Sur 33 vannes ou clapets (hors seuils) identifiés dans l'état des lieux du SAGE (2006), seuls 3 sont identifiés comme franchissables (équipés de passes à poissons) Sur 30 ouvrages identifiés dans l'étude AREA (2002), 7 ouvrages apparaissent franchissables Au-delà du fait que ces informations sont à compléter et vérifier sur le terrain, il apparaît que le nombre d'ouvrages équipés est très faible ce qui empêche la libre circulation piscicole. Ces ouvrages nuisent aussi à la diversité des habitats en homogénéisant les écoulements et en favorisant l'envasement des substrats. La présence de nombreux ouvrages, qui plus est infranchissables, peut conduire à la diminution des espèces présentes, voire à leur disparition. La population d'anguille par exemple présente une densité décroissante.	Ensemble du réseau hydrographique	
		Mauvaise qualité des eaux	Les pollutions diffusent (eaux agricoles et aux usées) ont un impact très important sur l'Yerres : eutrophisation, colmatage des fonds...	Ensemble du réseau hydrographique	
		Banalisation de la morphologie fluviale	La canalisation de la rivière a considérablement réduit la diversité des habitats liés à la morphologie fluviale.	Ensemble du réseau hydrographique	
		Absence ou banalisation de la ripisylve	Les travaux hydrauliques et l'agriculture intensive s'accompagnent de la suppression ou de la réduction importante de la ripisylve. Les effets sur le fonctionnement écologique sont multiples (échauffement de l'eau, disparition d'habitat)	Ensemble du réseau hydrographique	
		Important linéaire de berge affecté par les merlons de curage	A peu près 1/3 du linéaire berges est modifié par les merlons selon la fédération de pêche de Seine-et-Marne	Yerres, de Chaumes-en-Brie à la source	
		Raréfaction des milieux humides	Le drainage, la déconnexion et le remblaiement des milieux humides ont modifié leur fonctionnement hydrologique et écologique. Les milieux se banalisent, s'assèchent. La végétation rudérale et nitrophile remplace progressivement la végétation inféodée à ces milieux.	Ensemble du réseau hydrographique	
		Dégradation des habitats	Les travaux hydrauliques ont fortement dégradés la qualité et la diversité des habitats	Yerres et affluents	
		Faible capacité d'accueil du lit mineur	L'absence de ripisylve (amont), la raideur ou l'érosion des berges diminuent les zones d'abri et de nourriture	Ensemble du réseau hydrographique	
		Faible renouvellement des populations de brochets lié au faible nombre de frayères à brochets	Faible représentation des carnassiers et notamment du brochet. Le brochet se renouvelle très peu naturellement en raison de la réduction des zones de frayères : seules 2 frayères à brochets fonctionnelles sont recensées sur le bassin versant de l'Yerres	Brunoy, Confluence Réveillon-Yerres (Yerres)	
		Non communication des affluents avec l'Yerres (assec, ouvrages)	Obstacle à la migration saisonnière du brochet	Affluents et bras secondaires de l'Yerres comme le Ru des Machines à Epinay-Sous-Sénart	
		Atouts	Présence des affluents de l'Yerres, bras secondaires	Sites de reproduction, abondance de populations juvéniles	Affluents ou bras secondaires comme le Ru des Machines à Epinay-sous-Sénart
			Présence des annexes latérales, zones humides	Présence de nombreux sites hébergeant une flore, des insectes et des habitats à valeurs patrimoniales	Ensemble du réseau hydrographique
Présence d'une espèce migratrice : l'Anguille	Les densités observées sont très faibles par rapport à l'axe Seine. L'anguille est le seul "grand" migrateur du bassin.		Capturée sur l'Yerres, le Réveillon et la Marsange		
Présence d'espèces protégées	La présence du Chabot, de la Loche de rivière et de la Lamproie de Planer a permis le classement de l'Yerres amont. On note également la présence du Brochet, de la Vandoise et de la Bouvière.		Ensemble du réseau hydrographique		

Enjeu n° 2 – Restauration de la fonctionnalité écologique des rivières et des milieux associés

Attentes des acteurs/Bilan	
Attente des acteurs	Améliorer la connaissance du peuplement piscicole par des études complémentaires
	Effectuer des comptages sur les passes à poissons pour évaluer leur fonctionnalité
	Réaliser une meilleure gestion des niveaux d'eau
	Consulter les fédérations de pêche en cas de mise en œuvre de projets d'aménagement sur les cours d'eau
Bilan global	<p>La morphologie et l'écologie des cours d'eau sont perturbées sur l'ensemble du bassin de l'Yerres du fait des travaux hydrauliques, du remblaiement de milieux humides en zones urbaines, de la suppression de la ripisylve et de l'activité agricole. On constate actuellement une canalisation des cours d'eau et une banalisation des milieux et des habitats liées aux curages, aux recalages, aux drainages et à la mise en place d'ouvrages hydrauliques qui ont affecté l'ensemble du linéaire des cours d'eau. Les pollutions diffuses liées, entre autres à l'agriculture et à l'assainissement, entraînent également une eutrophisation importante. La mauvaise qualité écologique du bassin versant de l'Yerres résulte donc de l'ensemble de ces facteurs.</p> <p>Les indicateurs de la qualité actuelle des milieux sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état fonctionnel piscicole de l'Yerres est perturbé avec une fonctionnalité évaluée à 38 % dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de la Gestion des ressources piscicoles de Seine-et-Marne (PDPG). - Le peuplement piscicole est de qualité médiocre à mauvaise avec une majorité d'espèces tolérantes et/ou omnivores. On dénombre entre 1995 et 2003, de 15 et 19 espèces sur les stations RHP de l'Yerres, 21 espèces sur le Réveillon et 12 sur la Marsange. On dénombre néanmoins 5 espèces protégées sur le bassin versant : le Chabot, la Bouvière, la Vandoise, le Brochet et l'Anguille qui demeure la seule espèce migratrice présente. - Les cours d'eau présentent une eutrophisation importante, très présente durant l'été 2006 sur l'amont du cours de l'Yerres et liée à la mauvaise qualité des eaux - L'habitat des cours d'eau du bassin est dégradé malgré des gradations observées suivant les stations étudiées (peu de substrat biogènes) - La morphologie fluviale est banalisée, peu diversifiée sur les cours d'eau - Le transit sédimentaire est perturbé voire stoppé selon les biefs - Les milieux alluviaux déconnectés sont en voie d'assèchement <p>L'amélioration de la fonctionnalité écologique des cours d'eau et de la continuité écologique sur le territoire du SAGE devra tendre vers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décroisement progressif de certains tronçons de la rivière (destruction des ouvrages non fonctionnels, élimination de seuils dégradés) - l'équipement de passes à poissons sur les ouvrages non démontables pour faciliter la circulation des espèces protégées. - un rétablissement des connexions transversales avec les zones humides, champs d'expansion de crues, annexes alluviales, bras morts - un maintien de la biodiversité faunistique et floristique - une amélioration de la qualité des eaux - la restauration du fonctionnement hydromorphodynamique du cours d'eau par un décroisement et une amélioration des écoulements d'étiage (Rétrécissement du chenal d'étiage et rétablissement de méandres)
	Objectifs
Proposition de définitions d'objectifs	Stopper toute dégradation de la situation actuelle
	Supprimer les pompages en rivières
	Supprimer toutes actions de curage inutiles
	Atteindre le bon état écologique
	Restaurer la fonctionnalité des rivières et de leurs annexes
	Restaurer et renaturer les cours d'eau (ripisylves et boisements rivulaires)
	Restructurer l'espace de liberté des cours d'eau, restaurer la continuité écologique:
	- Restaurer les échanges latéraux : supprimer les merlons, digues ou remblais en bordure de cours d'eau
	- Restaurer les échanges longitudinaux : décroiser l'Yerres et ses affluents en "effaçant" les ouvrages non fonctionnels
	Promouvoir les techniques végétales
Rétablir le fonctionnement hydromorphodynamique du cours d'eau. Exemples :	
- Rétablir les méandres	
- Rétrécir le chenal d'étiage	
Rétablir la libre circulation piscicole (mise en place de passes à poissons uniquement si la suppression de l'ouvrage est impossible)	
Préserver la biodiversité des espèces et de leurs habitats	
Recenser et restaurer les zones naturelles de fraie (bras mort, zones humides, prairies humides)	
Améliorer l'autoépuration des cours d'eau	
Assurer un entretien raisonné des cours d'eau	
Maintenir une couverture végétale suffisante pour éviter l'érosion des berges	
Améliorer la connaissance des peuplements hydrobiologiques et piscicoles et de leur évolution, ainsi que celle de l'ensemble de la flore et de la faune liés à l'Yerres et à ses affluents	

Enjeu n° 3 – Délimitation, préservation et restauration des milieux humides

Enjeu n° 3 – Délimitation, préservation et restauration des milieux humides



Enjeu n° 3 – Délimitation, préservation et restauration des milieux humides

		Facteurs/Causes de chaque constat	Constat	Zone géographique identifiée
		1^{er} Niveau: Evaluation de la situation actuelle	Description	Urbanisation
Pollution des eaux de surface	On observe sur le bassin versant une prédominance d'espèces nitrophiles et rudérales, et une raréfaction de la végétation patrimoniale			Tout le réseau hydrographique
Mise en culture et drainage de ces zones en conséquence	inféodée aux milieux aquatiques et humides.			Yerres amont
Canalisation de la rivière et diminution des fréquences de débordement	Assèchement du milieu : flore des zones humides mal représentées, prépondérance d'espèces forestières			Yerres aval, Réveillon
	Banalisation des biotopes, peu d'espèces patrimoniales			
Remblaiement des zones humides	Déconnexion des milieux humides du lit majeur			Bassin versant de l'Yerres
	Disparition de la faune et de la flore des milieux humides au profit d'espèces rudérales	Bassin versant de l'Yerres		
Outils d'évaluation à mettre en place		Réduction de la capacité d'autoépuration des milieux humides		
		Mettre en oeuvre un inventaire exhaustif des milieux humides à l'échelle du bassin versant de l'Yerres		
		Mettre en oeuvre un inventaire des milieux humides remblayés		
		Mettre en oeuvre un inventaire exhaustif des digues, merlons, remblais empêchant la libre expansion des eaux		
		Mettre en place des inventaires floristiques et faunistiques dans les POS/PLU des communes.		
	Développer les connaissances floristiques et faunistiques sur les annexes hydrauliques de l'Yerres et de ses affluents.			

Enjeu n° 3 – Délimitation, préservation et restauration des milieux humides

2 ^{ème} Niveau : Programmes d'action mis en œuvre	Description	Programme / Action	Commentaires	Zone géographique identifiée
		Classement des cours d'eau et des milieux humides associés : ENS, réserve naturelle régionale, Natura 2000, sites classés	Le classement des milieux humides remarquables constitue un outil de protection efficace pour préserver et valoriser ces écosystèmes	Bassin versant de l'Yerres
		Classement de la vallée de l'Yerres	L'objectif de cette protection est de subordonner toute modification (construction, déboisement, infrastructures) à une autorisation accordée, suivant les cas, par le ministre ou le préfet, au vu d'un projet soumis au SDAP (Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine), à la DIREN compétente et/ou à la commission des sites	Brie-Comte-Robert, Combs-la-Ville et Evry-Grégy-sur-Yerres classés par décret le 13 septembre 2005. Yerres aval : en cours de classement. Yerres amont : démarrage de la procédure fin 2006.
		ZNIEFF de type 1 et 2	les ZNIEFF sont un des outils de connaissance sur les milieux naturels du bassin versant non protégés (hors ENS, natura 2000, site classé)	Bassin versant de l'Yerres
		Restauration ou maintien de zones naturelles d'expansion de crue en milieu urbain	Certaines communes concernées par les inondations ont réalisé la nécessité de conserver les champs d'expansion de crue. Ces mesures sont bénéfiques au maintien d'un écosystème inféodé aux milieux humides	Plaine d'Epinay à Epinay-sous-Sénart, plaine de Chalandray à Montgeron

Enjeu n° 3 – Délimitation, préservation et restauration des milieux humides

		Bilan	Commentaire	Zone géographique identifiée
SYNTHESE Niveaux 1 et 2 = Bilan de la situation actuelle	Faiblesses	Absence d'inventaire des milieux humides à l'échelle du bassin versant	Cet inventaire, comme la préservation et la restauration des milieux humides, fait partie des dispositions réglementaires de la "Loi sur l'Eau" et de la "Loi DTR".	Tout le bassin versant
		Endiguement du chenal principal	L'endiguement du chenal principal est une des causes majeures de la déconnexion des annexes alluviales	
		Drainage des zones humides	Le drainage des terres agricoles a progressivement asséché les milieux humides (baisse du niveau piézométrique, limitation de la stagnation des eaux)	Yerres amont
		Manque de données sur la faune et la flore	Les données floristiques et faunistiques sont peu nombreuses et localisées sur l'Yerres aval et le Réveillon	Yerres amont et affluents
		Raréfaction des biotopes inféodés aux zones humides	Evolution des formations végétales vers des formations mésophiles	Tout le bassin versant
		Rudéralisation et banalisation des milieux	L'anthropisation rapide du milieu occasionne des dégradations et des disparitions d'espèces et de milieux au profit des plus banaux	Yerres aval, Réveillon
		Abandon des entretiens traditionnels	Installation d'espèces banales préparant la colonisation forestière	Yerres aval, Réveillon
	Atouts	Préservation, réhabilitation ou création de zones d'expansion de crues	Ces zones permettent un ralentissement dynamique lors des crues	Ex : Plaine d'Epinay à Epinay-sous-Sénart, plaine de Chalandray à Montgeron, Crosne
		Classement des milieux aquatiques (ENS, réserves, Natura 2000)	82 ZNIEFF, 40 Espaces Naturels sensibles, 1 réserve naturelle régionale, classement de la partie amont de l'Yerres en site Natura 2000	
		Réhabilitation de bras secondaires	3 bras secondaires ont été réhabilités	Yerres aval: les communes d'Epinay s/s Sénart, Boussy-St-Antoine et Brunoy. 1 autre réhabilitation est en projet sur Brunoy
		Présence de prairies humides à l'amont immédiat de la zone urbanisée du bassin versant aval	Elles constituent un vaste ensemble de zones facilement inondables en limite de zones urbanisées	Varennnes-Jarcy (91)
		Mares et étangs du bassin	Grande richesse écologique des mares intra-forestières des grands massifs forestiers, présence d'espèces patrimoniales comme la Zannichélie palustre, l'urticulaire citrine ou Gratiola officinalis (espèce protégée à l'échelle nationale)	En tête des sous bassins versants
		Potentiel écologique fort	La vallée accueillait autrefois une végétation hygrophile riche. Ce potentiel est encore très fort sur certains secteurs. Le classement de la vallée de l'Yerres permettra la préservation des milieux humides par la mise en place d'une gestion adaptée	

Enjeu n° 3 – Délimitation, préservation et restauration des milieux humides

Attentes des acteurs/Bilan	
Attente des acteurs	Effectuer un inventaire des milieux humides
	Limiter l'assèchement des milieux aquatiques en recréant des zones naturelles de débordement
	Mettre en place une politique d'acquisition foncière des zones remarquables par les Départements ou la Région
	Rendre obligatoire la réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques dans le cadre des PLU
	Améliorer la diversité des milieux
	Limiter voire interdire l'urbanisation dans les secteurs inondables
Bilan global	<p>Les superficies des milieux humides du bassin versant de l'Yerres n'ont cessé de diminuer depuis de nombreuses années. Aussi, les reliquats de zones humides recensés à ce jour représentent une faible superficie du bassin versant de l'Yerres.</p> <p>- Les opérations de curage, chenalisation, recalibrage ou remblaiement qui ont eu lieu dans les années 70 à 80 sur la quasi intégralité des cours d'eau du bassin versant ont eu comme conséquence de déconnecter les milieux humides des lits mineurs en limitant la fréquence des débordements. Ces déconnexions du chenal principal se sont également accompagnées de travaux d'assèchement volontaires destinés, soit à l'extension ou à la rentabilisation des champs cultivés (drainage), soit à l'augmentation des surfaces constructibles (remblaiements)</p> <p>Depuis les années 90 toutefois, les syndicats de rivière interviennent beaucoup moins sur le lit mineur et assure essentiellement l'entretien des rivières (enlèvement d'embâcles, des déchets, réfection de maçonneries). Cette évolution marquée de la gestion des cours d'eau a permis de limiter la dégradation des milieux humides non affectés par les travaux hydrauliques. Sur l'Yerres aval, les communes de Crosne, Montgeron, Yerres, Brunoy, Epinay-sous-Sénart, Boussy-St-Antoine et Varennes-Jarcy sur l'Yerres, ainsi que Villecresnes sur le Réveillon, ont mené une politique active d'acquisition de terrains dans le lit majeur dans le but de les préserver.</p> <p>- L'assèchement par drainage des milieux humides, outre son rôle dans la déconnexion des milieux, a participé à la banalisation des milieux.</p> <p>- La mauvaise qualité des eaux est également un autre facteur de dégradation de la végétation humide qui colonisait ces sites. Elle favorise en effet la prolifération d'espèces nitrophiles et rudérales.</p> <p>Les mares et étangs, comme toutes les zones humides du bassin versant constituent des milieux à valeur patrimoniale, des milieux d'intérêt pour la gestion de la ressource en eau qu'il faut préserver. Si un certain nombre de données ont été récoltés à l'échelle du SAGE, aucun inventaire n'a été à ce jour réalisé. La délimitation, la restauration et la préservation des milieux humides nécessite donc en premier lieu de réaliser un inventaire de ces milieux à l'échelle du bassin versant. Des études faunistiques, floristiques devront compléter cet inventaire sur les zones identifiées de manière à approfondir les connaissances sur les biotopes. La loi DTR vient de préciser les critères de définition des zones humides. Pour faciliter la protection des zones humides du territoire, l'identification exacte des zones humides du bassin versant de l'Yerres ainsi que des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau est un enjeu fort pour le SAGE.</p> <p>Par ailleurs, les actions menées par les collectivités locales via les financements départementaux (création de zones naturelles d'expansion de crue, plus de travaux majeurs sur le lit mineur) et la politique de protection des milieux remarquables (classement des sites: ENS, natura 2000, réserve naturelle) constituent des atouts importants pour la revalorisation de ces milieux sur le territoire du SAGE. Toujours dans cette optique, l'acquisition foncière par les départements ou le classement des milieux les plus remarquables semble être une solution efficace.</p>

3^{ème} Niveau: Analyse de compatibilité et proposition d'objectifs

Enjeu n° 3 – Délimitation, préservation et restauration des milieux humides

Objectifs	
3ème Niveau: Analyse de compatibilité et proposition d'objectifs Proposition de définitions d'objectifs	Améliorer les connaissances relatives aux milieux humides
	Réaliser un inventaire exhaustif des milieux humides (historique, évolution, dynamique actuelle)
	Améliorer les connaissances sur la faune, la flore et le fonctionnement des milieux humides
	Réaliser un diagnostic sur l'état des milieux humides remarquables et leur potentialité
	Identifier les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (loi DTR)
	Imposer la mise en œuvre d'inventaires floristiques dans les PLU
	Restaurer et gérer les milieux humides
	Restaurer les échanges latéraux : supprimer les merlons, digues ou remblais en bordure de cours d'eau
	Rétablir la connexion avec les zones naturelles d'expansion de crue
	Entretien des milieux humides
	Limiter les peupleraies
	Limiter le drainage
	Protéger les milieux remarquables
	Instaurer des statuts réglementaires des milieux humides
	Maîtrise foncière publique : renforcement des politiques d'acquisition par les collectivités territoriales (Région, département, communes)
	Mise en place de contractualisation avec les particuliers (conventions de gestion)
	Interdire l'urbanisation dans les milieux humides
	Ex : Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme
	Préserver la qualité écologique des mares et étangs du bassin versant

Enjeu n° 4 – Gestion quantitative de la ressource en eau**Enjeu n° 4 – Gestion quantitative de la ressource en eau**

Enjeu n° 4 – Gestion quantitative de la ressource en eau

1 ^{er} Niveau : Evaluation de la situation actuelle			
La ressource en eau comprend les eaux superficielles et les eaux souterraines. La disponibilité de la ressource en eau constitue une nécessité à la fois pour les usages anthropiques (alimentation en eau potable, usage agricole, usage industriel...) et à la fois pour les milieux naturels aquatiques (patrimoine halieutique, développement faune et flore..)			
	Facteurs/Causes de chaque constat	Constat	Zone géographique identifiée
Etat des eaux souterraines (nappe de Champigny)	La nappe des calcaires de Champigny constitue l'une des principales richesses de la Brie. Elle est actuellement exploitée par de nombreux captages pour alimenter environ 1 million de franciliens dont la moitié de Seine-et-Marnais. Les niveaux actuels de la nappe des calcaires de Champigny sont bas. En effet, les niveaux à Montereau-sur-le-Jard ont atteint le seuil de crise en octobre 2005, et sont durablement sous le seuil de crise renforcée depuis juin 2006 confirmant la tendance à la baisse de la nappe depuis 2002.		
	Prélèvements	Outre les variations climatiques, les prélèvements influent sur la recharge de la nappe notamment dans la partie occidentale de la nappe	Partie occidentale de la nappe - Férolles-Attilly
La nappe réagit vite à la recharge et pour des prélèvements constants mais, pour des recharges inférieures à la normale, on passe en quelques années d'une situation normale à une situation critique.			
Etat des eaux souterraines (nappe de Brie)	La nappe contenue dans les calcaires de Brie couvre l'ensemble du plateau Briard, entre la Marne et la Seine, mais par le jeu de l'érosion, elle se trouve morcelée dans la partie orientale. Dans la partie occidentale du plateau, elle forme trois zones de grande extension, qui du nord au sud sont constituées par les entablements qui séparent respectivement le Grand Morin de l'Yerres, l'Yerres de l'Almont, et l'Almont de la Seine (hydrogéologie du centre du bassin parisien, C MEGNIEN, 1979). Compte tenu de la topographie générale et du plongement structural vers la Seine et la cuvette de l'Yerres, l'eau imbibe la formation sur 4 à 5 mètres seulement soutenue par des marnes vertes. La piézométrie montre une dissymétrie prononcée des écoulements en faveur du bassin de l'Yerres, et au détriment des bordures nord et sud de la Brie. Les variations piézométriques de la nappe sont importantes puisqu'à la suite de périodes très sèches successives, le niveau piézométrique peut descendre presque au niveau de l'imperméable de base ne laissant que 0.90 m à 1 m d'eau dans l'aquifère. Au contraire, lors d'hivers pluvieux, la nappe peut affleurer le sol. Il faut retenir la très grande hétérogénéité de la perméabilité de cette formation en rapport direct avec sa constitution géologique.		
	Le débit moyen annuel de l'Yerres est de 1,566 m ³ /s soit 3.6 l/s/km ² (Courtomer), à comparer à 0,351 m ³ /s (3.5 l/s/km ²) sur le Réveillon et 0,336 m ³ /s (2 l/s/km ²) sur la Marsange Les variations saisonnières de l'Yerres et de ses affluents sont très marquées avec des pics de débit au printemps (mars-avril) et des niveaux plus bas durant les mois d'août et septembre.		
Etat des eaux superficielles	Zones de gouffres et de pertes en rivière	On constate, en moyenne, un assèchement complet une fois tous les 10 ans de l'Yerres et de ses affluents en amont de Combs-la-Ville.	Yerres médiane et Marsange essentiellement
	Forte évaporation de l'eau liée à la suppression ou l'altération de la ripisylve	Le débit d'étiage à Courtomer (QMNA5) est très faible, de l'ordre de 20 l/s, avec des périodes d'assecs. En période d'étiage, sur les affluents de l'amont du bassin versant, il n'est pas rare de constater que le débit est soutenu essentiellement par les rejets des stations d'épuration.	Ensemble du bassin versant
	Forte évaporation de l'eau liée aux travaux hydrauliques réalisés dans les années 1970 et 1980 ayant entraîné un élargissement du lit mineur		Ensemble du bassin versant
	Le drainage agricole a provoqué la diminution voire la suppression des réserves de la nappe de Brie, entraînant ainsi une sous-alimentation des débits d'étiage	Les débits sur le cours inférieur de l'Yerres sont soutenus par les débits de résurgence de la nappe.	Yerres amont
Relations eaux superficielles et souterraines	Le bassin versant de l'Yerres connaît une forte interaction avec les masses d'eau souterraines constituées par la nappe des calcaires de Brie et la nappe des calcaires de Champigny.		
	Le mode d'alimentation de la nappe des calcaires de Champigny, par exemple, dépend pour beaucoup de l'état des eaux superficielles sus-jacentes, les pertes en rivière représentant les 3/4 de cette nappe (75% de ces pertes proviendraient du réseau hydrographique de l'Yerres). Il existe ainsi un lien direct entre les apports, les variations de réserve et les sorties du système aquifère. Cette liaison se fait au niveau annuel et interannuel et montre la grande sensibilité de la nappe à son alimentation réalisée en partie par des infiltrations d'eau de surface. Une action sur les eaux superficielles aura ainsi des conséquences sur les eaux souterraines et vice-versa. Par exemple, sur la Marsange, les gouffres et pertes en rivière ont été comblés pour éviter les intrants de polluants vers la nappe. Ceci a eu pour conséquence directe l'effondrement du niveau des captages à l'aval de la Marsange.		

Enjeu n° 4 – Gestion quantitative de la ressource en eau

		Facteurs/Causes de chaque constat	Constat
1er Niveau : Evaluation de la situation actuelle	Usages anthropiques de la ressource en eau	<p>Concernant les usages anthropiques, il faut indiquer que les prises d'eau de surface (hors des prélèvements en eau de Seine destinés à l'alimentation en eau potable) sont inexistantes sur l'Yerres et ses affluents (excepté quelques prélèvements agricoles ou particuliers non recensés). Lors des sorties de terrain effectués par la fédération de pêche de Seine-et-Marne dans le cadre de Natura 2000, il a été constaté plus d'une trentaine de pompages agricoles et privés en rivière. Seuls sont traités ici les prélèvements dans la nappe des calcaires de Champigny.</p> <p>Le bassin hydrogéologique de la nappe du Champigny est bien plus étendu que le bassin hydrographique de l'Yerres. De ce fait, on ne peut réfléchir sur la gestion quantitative de la ressource en s'arrêtant uniquement au périmètre physique de l'Yerres. Il faut prendre en compte l'ensemble de la nappe des calcaires du Champigny.</p> <p>Le SDAGE Seine-Normandie de 1996 a fixé à 164 000 m³/jour la limite des prélèvements pour préserver la nappe des calcaires de Champigny et ses usages. Or, à l'heure actuelle, il apparaît que cette limite est atteinte. Pour le moment, les nouvelles autorisations de prélèvement ont été suspendues jusqu'à la définition de nouvelles règles de gestion.</p>	
		Alimentation en eau potable	<p>L'alimentation en eau potable représente la plus importante demande en eau, soit 68% des prélèvements du bassin versant de l'Yerres</p> <p>On dénombre 64 captages AEP prélevant dans la nappe des calcaires de Champigny pour les communes du bassin versant de l'Yerres et ayant représenté, pour l'année 2003, des prélèvements de l'ordre de 42 800 m³/jour</p> <p>Les prélèvements en eau souterraine se font à près de 90% sur le département de Seine-et-Marne</p> <p>La provenance de l'eau consommée diffère selon les départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 90% de l'eau consommée provient de la nappe des calcaires de Champigny pour les communes de Seine-et-Marne, - 20% de l'eau consommée provient de la nappe des calcaires de Champigny et 80% provient de l'eau de Seine pour les communes de l'Essonne et du Val de Marne. <p>Alors que les communes de l'Essonne et du Val de Marne disposent d'une ressource en eau potable diversifiée (eau de Seine + eau de nappe) et d'usines interconnectées en cas de rupture de l'alimentation, les communes de Seine-et-Marne sont souvent alimentées par un seul captage sans solution de secours en cas de dégradation</p>
		Prélèvements industriels	<p>Les prélèvements industriels représentent 17.5% des prélèvements effectués sur le bassin versant de l'Yerres. Ils étaient en effet de l'ordre de 11 000 m³/j en 2003 répartis sur 21 captages prélevant dans la nappe des calcaires de Champigny (dont TOTAL situé à Grandpuits-Bailly-Carrois dont les prélèvements étaient de l'ordre de 7 000 m³/j en 2003)</p>
		Prélèvements agricoles	<p>Les prélèvements agricoles représentent 12.5% des prélèvements effectués dans la nappe des calcaires de Champigny sur le bassin versant de l'Yerres avec une moyenne sur l'année 2003 de 7 800 m³/j</p> <p>On dénombre 75 captages pour l'agriculture dont 58 situés sur le département de Seine-et-Marne (fichiers AESN). Toutefois, les surfaces irriguées apparaissent restreintes au regard de la totalité des surfaces cultivées. L'irrigation n'est d'ailleurs pas amenée à se développer dans les années à venir.</p>
		Prélèvements effectués pour les golfs	<p>Les prélèvements effectués pour les golfs représentent 2% des prélèvements effectués dans la nappe des calcaires de Champigny sur le bassin versant de l'Yerres avec une moyenne pour l'année 2003 de 1 100 m³/j</p> <p>Cela apparaît peu comparé aux autres usages, et pourtant important au vu du nombre de golfs présents sur le bassin versant, à savoir 7 (5 sur le bassin du Réveillon et 2 en périphérie du bassin versant de l'Yerres)</p>

Enjeu n° 4 – Gestion quantitative de la ressource en eau

1er Niveau : Evaluation de la situation actuelle	Outils d'évaluation à mettre en place	Mesures de niveaux de la nappe de Champigny en périodes de hautes eaux
		Modes de transfert entre la nappe de Champigny et la nappe de Brie
		Localisation des sources du Brie
		Actualisation de la cartographie des gouffres et pertes en rivière
		Identification de certains forages agricoles et industriels
		Développement d'un réseau de mesures débitométriques sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Yerres
		Caractérisation du drainage et notamment des exutoires de drainage
		Description de l'irrigation sur le territoire du SAGE

2ème Niveau : Programmes d'action mis en œuvre ou à venir	Programme / Action		Commentaires	Zone géographique identifiée
	Actions nationales	Plan de gestion de la rareté de l'eau		La nappe des calcaires de Champigny a été choisie comme bassin versant pilote pour définir un plan d'actions visant à restaurer l'équilibre entre les besoins et les ressources à moyen terme
Golfs : Charte de gestion d'eau nationale , signée en mars 2006		Objectif : Amélioration de la gestion de la consommation en eau (exemple : en cas de pénurie d'eau, restriction de l'irrigation aux greens)		
Actions départementales	Plan départemental de l'eau (77) : Comprend 2 volets principaux : - sécurisation de l'alimentation en eau potable - prévention de la pollution. Signé en septembre 2006 par l'Etat, la Région Ile de France, le Conseil Général de Seine et Marne, l'Union des Maires et la Chambre d'agriculture		7 projets d'importation d'eau de l'extérieur du périmètre du SAGE	A partir des ressources d'eau de surface d'Annet (Marne), et d'eau de nappe : aqueduc de la Dhuis, Sammeron, Provins, Melun...
			6 projets d'alimentation de plusieurs communes du SAGE à partir d'une ressource en eau souterraine située à l'intérieur du périmètre du SAGE	Ressources de la Houssaye en Brie, de Pézarches, de Nangis, de Bannost-Villegagnon, Dagny et de Vieux Champagne...
			1 projet permettrait une interconnexion à partir de l'usine de Morsang sur Seine (alimentation par de l'eau de Seine)	Collectivités de la Brie Centrale
			1 projet prévoit le rassemblement d'une dizaine de communes autour de 2 ou 3 usines de traitement	Région de Soignolles-en-Brie
	Préservation la nappe de l'Albien		Ressource de secours ultime (arrêté du 21 février 2003) = 1 forage de 150 m ³ /h par zone de 180 000 habitants environ	
Actions locales	Pôle de connaissances de la nappe des calcaires de Champigny		Le développement de ce pôle de connaissance du Champigny a été confié à AQUIT Brie lors de sa création en 2001	
	Définition d'outils de gestion de la nappe : mise en place de règles de gestion des prélèvements		Les travaux du comité de suivi "gestion quantitative" au sein d'AQUIT Brie en cours: - Modèle informatique et simulation de différents scénarios pour fin 2006 - Zonage des besoins par type d'usages différents (prévu pour le premier trimestre 2007) afin de dégager des conflits d'usages en situation de nappe basse par zone et par saison, et donc d'apporter des règles de gestion Le bassin versant de l'Yerres se partagera a priori en plusieurs zones : Yerres aval, Fosse de Melun, Yerres amont, Provins.	

Enjeu n° 4 – Gestion quantitative de la ressource en eau

		Bilan	Commentaire	Zone géographique identifiée
SYNTHÈSE Niveaux 1 et 2 = Bilan de la situation actuelle	Faiblesses	Incertitude sur les potentialités de la nappe en fonction des différents secteurs	Nécessité d'accroître les connaissances actuelles de la nappe des calcaires de Champigny au travers de sa modélisation	Tout le Champigny
		Impact du rebouchage des gouffres sur le niveau de la nappe	L'alimentation de la nappe dépend notamment des infiltrations naturelles que représentent les gouffres. Leur "fermeture" a des conséquences non négligeables sur le niveau de la nappe	Gouffres se situant sur la partie occidentale du bassin versant à partir de la Marsange
		La capacité maximale de la nappe de Champigny est atteinte	Nécessité de mettre en place des règles de gestion des prélèvements pour l'utilisation raisonnée de cette nappe	Tout le Champigny
		Difficulté de maintenir l'alimentation en eau potable en période d'étiage	Situation critique de certaines communes pour l'AEP en 2005 et 2006	Seine-et-Marne
		Transferts importants d'eau prélevée hors du bassin versant:	Les prélèvements effectués en nappe de Champigny ne sont pas tous consommés sur le territoire de la nappe du Champigny: -46% des volumes prélevés en Seine-et-Marne sont distribués en Seine-et-Marne -19% des volumes prélevés à Provins sont acheminés sur Paris -17% des volumes prélevés dans la fosse de Melun rejoignent le SEDIF -5% des volumes prélevés dans le Champisud rejoignent le réseau interconnecté de la LDE -13% restants prélevés en Val-de-Marne et en Essonne rejoignent également le réseau interconnecté de la LDE Si ces transferts peuvent être (et ont été effectivement en 2006) limités en période de sécheresse quand la ressource de substitution de la Seine n'est pas en pénurie, il reste que des situations de crise régionale de l'AEP nécessiteraient que toute la ressource disponible actuellement transférée du Champigny vers l'agglomération parisienne soit disponible, conformément au plan régional de secours. Il apparaît difficile de faire prendre conscience de la nécessité de préserver la ressource à des consommateurs qui ne partagent pas l'identité territoriale de la nappe des calcaires de Champigny	
		Utilisation variable de la ressource par les différents acteurs et selon les secteurs	Exemple : les prélèvements agricoles sont plus importants sur les zones amont que sur les zones aval	Tout le Champigny
		Assèchement décennal du Bassin Versant amont	La rivière Yerres et ses affluents connaissent des assecs importants mais naturels	A l'amont de Combs-la-Ville
		Eaux de surface très sensibles aux pressions polluantes à l'étiage		Yerres médiane
		Difficulté de maintenir une vie aquatique en période d'étiage		Yerres amont
		Atouts	Prise de conscience de la vulnérabilité et des limites de la ressource en eau souterraine depuis les années 1990	Création d'un Comité des Usagers de la nappe du Champigny en 1994 transformé en AQUIT Brie en juillet 2001 Plan national de gestion de la rareté de l'eau = nappe de Champigny définie comme un des 10 bassins prioritaires
	Amélioration de la connaissance du fonctionnement de la nappe de Champigny		Travaux d'AQUIT Brie : renforcement des réseaux de surveillance qualitatif et quantitatif, campagnes de jaugeage, structure géologique de l'aquifère, tableau de bord annuel du Champigny	Tout le Champigny
	Prise en compte de la nappe du Champigny dans les "arrêtés sécheresse" à partir de 2004		Arrêté du 06 juin 2006 : 4 seuils de sécheresse entraînant des mesures restrictives des usages de l'eau afin de prévenir les étiages sévères + mise en place d'un dispositif en 2006 pour réduire les prélèvements destinés à l'AEP prévu pour le seuil de crise et le seuil de crise renforcée	Seine-et-Marne
	Développement de la sécurisation de l'alimentation en eau potable		Le volet curatif du plan départemental de l'eau (signé en septembre 2006) prévoit de nombreux projets d'interconnexions et de maillages	Seine-et-Marne
Amélioration de la distribution de l'eau potable	Sensibilisation des consommateurs Diminution des fuites des réseaux	Essonne, Seine-et-Marne, Val-de-Marne		
Mise en œuvre d'actions pour la "maîtrise" de la consommation d'eau des entreprises	Mise en place de mesures d'économie (machines plus économes d'eau, récupération d'eaux pluviales...) Actions soutenues par les Chambres de Commerce et d'Industrie et la DRIRE	Essonne, Seine-et-Marne, Val-de-Marne		

Enjeu n° 4 – Gestion quantitative de la ressource en eau

Attentes des acteurs/Bilan	
Attente des acteurs	Pérenniser l'utilisation de la ressource souterraine : définition de règles de gestion sur l'ensemble de la nappe de Champigny selon les caractéristiques des différents secteurs
	Mettre en place d'un réseau de piézomètres autour des captages d'eau potable situés en Essonne et en Val-de-Marne (Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres, etc.)
	Etudier les possibilités de recharge de la nappe
	Etudier les possibilités de récupérer les eaux de drainage pour l'irrigation sans compromettre la recharge de la nappe
	Moduler les cultures selon l'état de la recharge de la nappe
	Rédiger les plans d'urbanisation parallèlement aux capacités de la ressource à subvenir à de nouveaux besoins
	Sensibiliser les riverains et le public à la vulnérabilité de la nappe de Champigny : valorisation des actions et des améliorations
	Améliorer la communication autour des arrêtés de sécheresse (clarification du classement des départements selon les seuils)
	Développer le civisme (consommation raisonnée) notamment en direction des enfants
	Retrouver une capacité de stockage puis de restitution vers les nappes souterraines pour éviter l'aggravation en période d'étiage
	Automatiser les ouvrages existants sur l'Yerres amont (vannes et clapets) afin d'assurer un maintien de la ligne d'eau en période d'étiage
	Assurer une cohérence de la gestion hydraulique entre l'amont et l'aval
	Bilan

Enjeu n° 4 – Gestion quantitative de la ressource en eau

3ème Niveau : Analyse de compatibilité et proposition d'objectifs	Proposition d'objectifs	
	Objectifs	Commentaires
	Améliorer les connaissances sur l'alimentation de la nappe et sur l'influence des prélèvements sur la gestion de la nappe, notamment sur l'élaboration d'un modèle de gestion de la nappe	
	Etudier les possibilités de recharges de la nappe	
	Maîtriser les prélèvements afin de pérenniser la ressource de la nappe de Champigny	<p>Une partie de cette masse d'eau, dont le classement est proposé en ZRE, doit faire l'objet d'une gestion spécifique pour résoudre les conflits d'usage. Ce secteur correspond à une zone comprise entre la Seine au Sud-Ouest, la Marne puis le Grand Morin au Nord et la limite de la masse d'eau avec la craie au Sud-Est.</p> <p>Cette gestion spécifique prend notamment en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enveloppe globale des prélèvements sur l'ensemble du territoire et de sa modulation éventuelle dans le temps. - La répartition spatiale optimale des volumes prélevables sur la base de critères hydrodynamiques et socio-économiques. <p>Dans l'attente de ce dispositif, les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation de la nappe accorde la priorité d'accès à l'eau potable. - Les prélèvements sur le sous secteur défini par la carte ci dessous et correspondant aux bassins versants hydrogéologiques de l'Yerres et de la fosse de Melun sont strictement limités à 164 000 m3/jour.
	Diversifier la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable (interconnexion)	Problématique bien appréhendée dans le cadre du volet "Sécurisation de l'alimentation en eau potable" du plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne
	Favoriser le stockage puis la restitution des eaux (Ex : rôle des zones humides, diminution du drainage de la nappe de Brie) pour ne pas aggraver les assecs en période d'étiage.	
	Maintenir les échanges entre les eaux superficielles et les eaux souterraines	Préserver les zones de gouffres et de résurgence

Enjeu n° 5 – Prévention et lutte contre les inondations**Enjeu n° 5 – Prévention et lutte contre les inondations**

Enjeu n° 5 – Prévention et lutte contre les inondations

		Facteurs/Causes de chaque constat	Constat	
		1^{er} Niveau : Evaluation de la situation actuelle	Description	Phénomène naturel, en cas de périodes pluvieuses prolongées, dû à la géométrie du bassin versant :
Pentes du cours d'eau très faibles (~ 1‰) dès l'amont				
Cours sinueux				
Densité de l'urbanisation dans le lit majeur de l'Yerres	Les zones observant le plus de dégâts se situent dans la partie essonnienne du cours de l'Yerres (entre Boussy-Saint-Antoine et Villeneuve-Saint-Georges) , là où les habitations sont denses et souvent situées en limite de cours d'eau. La crue de référence sur le bassin versant de l'Yerres correspond à la crue de mars 1978 estimée à une période de retour 50 ans pour les débits mesurés, Elle a causé : - 2 200 milliards d'Euros de dommages estimés en 1981, - 700 maisons inondés en Essonne, - 14 km ² d'inondation en Seine-et-Marne et 4 km ² en Essonne.			
Remontées d'eau de la Seine inondant la vallée de l'Yerres aval	La zone de confluence avec la Seine (notamment les communes de Villeneuve-Saint-Georges, Crosne ou Montgeron) constitue un point très critique sur lequel les inondations sont les plus dommageables			
Les actions anthropiques effectuées directement sur le cours de l'Yerres et de ses affluents dans les années 1970 et 1980 ont conduit à :				
Recalibrage des rus	- des capacités de transfert plus importantes			
Création de digues/merlons et remblais	- une limitation de l'expansion naturelle des eaux			
Les autres actions anthropiques ont, quant à elles, eu une influence indirecte sur l'augmentation des débits vers l'aval :				
Imperméabilisation	- réduction des infiltrations - ruissellement important et risque accru d'inondation (présence d'arrêtés de catastrophe naturelle liée au ruissellement)			
Assainissement pluvial				
Urbanisation importante durant la 2 ^{ème} moitié du XX ^e siècle				
Augmentation des surfaces agricoles (disparition des bocages)	- accélération des écoulements - augmentation de la vulnérabilité aux exutoires des bassins drainés			
Diminution des zones humides				
Comblement des gouffres				
Outils d'évaluation à mettre en place	Inventaire des obstacles à l'écoulement des eaux (seuils, merlons, digues...)			
	Inventaire des gouffres et de leur fonctionnalité actuelle (comblement ou non)			
	Inventaire des zones humides servant de zones naturelles d'expansion de crues			
	Inventaire du drainage et notamment des exutoires de drainage			
	Conséquences sociales et chiffrages économiques des risques inondations			

Enjeu n° 5 – Prévention et lutte contre les inondations

2 ^{ème} Niveau : Programmes d'action mis en œuvre ou à venir			
	Programme / Action	Commentaires	Zone géographique identifiée
Actions locales actuelles	PPRI des communes riveraines de l'Yerres en Essonne (1995)	Ancien arrêté préfectoral de 1982 présentant les cotes de l'Yerres lors de la crue de 1978	Essonne (Yerres Aval)
	Programme d'Action et de Prévention des Inondations de l'Yerres (PAPI)	PAPI démarré en 2003 Maître d'ouvrage = SIARV	Ensemble de la vallée de l'Yerres
	Actions locales de préservation ou de restauration de zones naturelles d'expansion de crues	Limitation du phénomène de crue à l'aval en permettant l'expansion des eaux sur des zones naturelles ou semi-naturelles prévues à cet effet	Exemples : Quartier du Maroc à Crosne (91), Plaine de Chalandray à Montgeron (91), Plaine d'Epinay à Epinay-sous-Sénart (91), Ile Panchout à Yerres, Ile de Brunoy, stade du Gord à Boussy-Saint-Antoine
	SYRIAC : système d'alerte des riverains (messages vocaux)	Système mis en place par le SIARV : Information de la population étant inscrite au système	Yerres aval (communes de l'Essonne) Réveillon à brève échéance
Actions locales prévues	Plan de Prévention des Risques d'Inondations Interdépartemental	PPRI en cours de réalisation pour une approbation prévue en 2009	Vallée de l'Yerres uniquement (hors affluents) sur les départements de l'Essonne, du Val de Marne et de Seine-et-Marne

Enjeu n° 5 – Prévention et lutte contre les inondations

SYNTHESE Niveaux 1 et 2 = Bilan de la situation actuelle	Faiblesses	Bilan	Commentaire	Zone géographique identifiée
		Morcellement de la gestion du cours d'eau	Plusieurs syndicats se répartissent la gestion du cours de l'Yerres et de ses affluents Aucune coordination n'existe entre les actions amont et aval.	Vallée de l'Yerres et de ses affluents
		Risque de dommage pour des crues de période de retour > 10ans	Bien que le niveau de protection soit performant aux vus des débits de la rivière, les ouvrages régulateurs mis en place au début des années 1980 sur le cours de l'Yerres aval ne permettent que de gérer les petites à moyennes crues (non débordantes).	Yerres aval
		Remontées de la Seine dans le cours de l'Yerres	Les remontées de la Seine sont subies	Communes les plus touchées = Villeneuve-Saint-Georges (le Blandin), Crosne, Montgeron
		Inondations liées au ruissellement	Nombreuses surfaces imperméabilisées Techniques alternatives peu développées jusqu'à présent	
		Constructions importantes et nombreuses en zone inondable	Développement de la vulnérabilité	Aval de Courtomer
		Endiguement important des berges et présence de remblais qui limitent la libre expansion des eaux	Présence de nombreuses digues, merlons et remblais dont la localisation et le nombre ne sont pas connus à ce jour	Vallée de l'Yerres et de ses affluents
		Disparition progressive des zones humides	Limitation des zones d'expansion de crue	Vallée de l'Yerres et de ses affluents
		Absence de nettoyage de certains secteurs du lit mineur (notamment dans les propriétés privées)	Création d'embâcles aggravant le phénomène de crue	Vallée de l'Yerres et de ses affluents
		Atouts	Emergence d'une vision intégrée du bassin versant dans les années 1990	Création du SMIRYA (SIARV et SIAVY)
Pas de débordements dommageables pour les crues de période de retour inférieure ou égale à 10 ans	Régulation hydraulique suite à la mise en place de 8 ouvrages régulateurs télégérés sur le cours aval de l'Yerres	Cours de l'Yerres aval sur le département de l'Essonne		
Réaménagement d'anciennes zones d'expansion de crue	Objectif principal = Permettre à nouveau l'expansion naturelle des crues et limiter ainsi les inondations dommageables en zone urbaine	Exemples de réaménagement : Quartier du Maroc à Crosne (91), Ile de Brunoy, Plaine de Chalandray à Montgeron (91), Plaine d'Epinay à Epinay-sous-Sénart (91)		
Classement de la vallée de l'Yerres	Ce classement induit le fait que les constructions sont soumises à l'avis de la commission départementale des sites en vue d'obtenir une autorisation	Vallée de l'Yerres amont et aval		
Mise en place d'un dispositif d'information de la population	Dispositif "SYRIAC" mis en place par le SIARV	Le cours de l'Yerres en Essonne <i>à venir</i> : Le cours du Réveillon en Val-de-Marne		

Enjeu n° 5 – Prévention et lutte contre les inondations

Attentes des Acteurs/Bilan																					
Attente des acteurs	<p>Développement de la communication amont-aval pour la gestion des inondations</p> <p>Mise en oeuvre de compensations éventuelles pour la création d'aménagements hydrauliques sur des parcelles privées</p> <p>Coordination des différentes études entre elles (notamment les études hydrauliques)</p>																				
Bilan global	<p>Les crues constituent un phénomène naturel de l'Yerres (pente motrice de la rivière faible qui se traduit par des débordements fréquents et généralisés) dont les conséquences dommageables ont été accrues au fil du temps (notamment en basse vallée de l'Yerres) lors des grands travaux de recalibrage, de création de digues ou remblais, d'imperméabilisation du sol, de disparition des zones humides, etc...</p> <p>A l'aval, les secteurs urbanisés, largement étendus dans le lit majeur du cours d'eau, subissent des crues entraînant de nombreux dégâts matériels. En zone rurale, on observe en de nombreux endroits une déconnexion des zones naturelles d'expansion de crue du fait des dépôts en berges des matériaux de curage et de la coupure de certains méandres.</p> <p>Or, les gros travaux d'aménagement du cours aval de l'Yerres (création de 8 ouvrages régulateurs suite à la crue de 1978) ne suffisent pas à gérer les crues au-delà d'une période de retour de 10 ans.</p> <p>C'est pourquoi, la priorité concernant cet enjeu devra être donnée aux actions de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention (réglementation de l'urbanisation en zone inondable) - Information de la population - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens situés dans les zones à risque devront être engagées <p>La prévention et la gestion du risque d'inondation devraient être relativement bien appréhendées sur le bassin de l'Yerres au travers des outils et procédures en place ou en cours de réalisation (mise en place d'un PPRI).</p> <p>Les risques de crue sont disparates entre l'amont et l'aval du territoire entraînant des divergences d'intérêt ou d'approche entre les différents territoires.</p> <p>Malgré tout, il est important de noter la volonté actuelle de chacun des acteurs de dépasser les divergences et de trouver des solutions communes à cette problématique.</p> <p>La demande d'une gestion intégrée de la vallée de l'Yerres émane à la fois des acteurs présents sur l'amont et sur l'aval du bassin versant. Reste à développer cette gestion en respectant les intérêts de chacun.</p>																				
Proposition de définitions d'objectifs	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 35%;">Objectifs</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Développer une logique de bassin versant</td> <td>Etude et gestion des crues à l'échelle du cours d'eau et non pas à l'échelle d'un syndicat</td> </tr> <tr> <td>Améliorer la conscience du risque des populations concernées</td> <td>Développer la culture du risque d'inondation (Ex: Inciter les personnes à ne pas mettre leur salle d'ordinateurs en rez-de -chaussée, intégrer le risque d'inondation dans les PLU)</td> </tr> <tr> <td>Anticiper les phénomènes de crues</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la surveillance des précipitations - Développer le réseau de surveillance des crues - Améliorer les dispositifs de prévision et d'alerte - Améliorer la connaissance des caractéristiques des crues de l'Yerres et de ses affluents </td> </tr> <tr> <td>Développer les actions de planification des secours</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la préparation des collectivités à la gestion de crise (DICRIM et PCS) - Renforcer le dispositif d'information de la population </td> </tr> <tr> <td colspan="2">Elaborer et améliorer les plans de prévention des risques d'inondation, et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés en zone de risque</td> </tr> <tr> <td>Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens situés dans les zones à risque</td> <td> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de techniques alternatives pour les eaux pluviales - Améliorer et développer les aménagements collectifs de protection localisée des lieux d'habitation </td> </tr> <tr> <td>Réduire les aléas à la source:</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer les digues, les merlons, les remblais pour recréer des zones d'expansions - Limiter les ruissellements en zone urbaine et en zone agricole (actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées, en préservant les milieux naturels) - Maîtriser l'urbanisation - Retenir les eaux à la source - Entretenir les cours d'eau pour éviter les embâcles - Tendre vers le rétablissement du bon fonctionnement hydraulique </td> </tr> <tr> <td colspan="2">Inventorier, préserver et restaurer les zones d'expansion de crue existantes</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Améliorer les dispositifs de régulation des ouvrages existants (automatisation des ouvrages amont susceptibles d'améliorer la régulation et de mieux utiliser les zones d'expansion de crue; amélioration des ouvrages aval tels que le moulin de Jarcy, le moulin de Périgny ou le moulin de Périssin à Crosne dans le cadre du PAPI)</td> </tr> </tbody> </table>	Objectifs	Commentaires	Développer une logique de bassin versant	Etude et gestion des crues à l'échelle du cours d'eau et non pas à l'échelle d'un syndicat	Améliorer la conscience du risque des populations concernées	Développer la culture du risque d'inondation (Ex: Inciter les personnes à ne pas mettre leur salle d'ordinateurs en rez-de -chaussée, intégrer le risque d'inondation dans les PLU)	Anticiper les phénomènes de crues	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la surveillance des précipitations - Développer le réseau de surveillance des crues - Améliorer les dispositifs de prévision et d'alerte - Améliorer la connaissance des caractéristiques des crues de l'Yerres et de ses affluents 	Développer les actions de planification des secours	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la préparation des collectivités à la gestion de crise (DICRIM et PCS) - Renforcer le dispositif d'information de la population 	Elaborer et améliorer les plans de prévention des risques d'inondation, et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés en zone de risque		Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens situés dans les zones à risque	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de techniques alternatives pour les eaux pluviales - Améliorer et développer les aménagements collectifs de protection localisée des lieux d'habitation 	Réduire les aléas à la source:	<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer les digues, les merlons, les remblais pour recréer des zones d'expansions - Limiter les ruissellements en zone urbaine et en zone agricole (actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées, en préservant les milieux naturels) - Maîtriser l'urbanisation - Retenir les eaux à la source - Entretenir les cours d'eau pour éviter les embâcles - Tendre vers le rétablissement du bon fonctionnement hydraulique 	Inventorier, préserver et restaurer les zones d'expansion de crue existantes		Améliorer les dispositifs de régulation des ouvrages existants (automatisation des ouvrages amont susceptibles d'améliorer la régulation et de mieux utiliser les zones d'expansion de crue; amélioration des ouvrages aval tels que le moulin de Jarcy, le moulin de Périgny ou le moulin de Périssin à Crosne dans le cadre du PAPI)	
Objectifs	Commentaires																				
Développer une logique de bassin versant	Etude et gestion des crues à l'échelle du cours d'eau et non pas à l'échelle d'un syndicat																				
Améliorer la conscience du risque des populations concernées	Développer la culture du risque d'inondation (Ex: Inciter les personnes à ne pas mettre leur salle d'ordinateurs en rez-de -chaussée, intégrer le risque d'inondation dans les PLU)																				
Anticiper les phénomènes de crues	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la surveillance des précipitations - Développer le réseau de surveillance des crues - Améliorer les dispositifs de prévision et d'alerte - Améliorer la connaissance des caractéristiques des crues de l'Yerres et de ses affluents 																				
Développer les actions de planification des secours	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la préparation des collectivités à la gestion de crise (DICRIM et PCS) - Renforcer le dispositif d'information de la population 																				
Elaborer et améliorer les plans de prévention des risques d'inondation, et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés en zone de risque																					
Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens situés dans les zones à risque	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de techniques alternatives pour les eaux pluviales - Améliorer et développer les aménagements collectifs de protection localisée des lieux d'habitation 																				
Réduire les aléas à la source:	<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer les digues, les merlons, les remblais pour recréer des zones d'expansions - Limiter les ruissellements en zone urbaine et en zone agricole (actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées, en préservant les milieux naturels) - Maîtriser l'urbanisation - Retenir les eaux à la source - Entretenir les cours d'eau pour éviter les embâcles - Tendre vers le rétablissement du bon fonctionnement hydraulique 																				
Inventorier, préserver et restaurer les zones d'expansion de crue existantes																					
Améliorer les dispositifs de régulation des ouvrages existants (automatisation des ouvrages amont susceptibles d'améliorer la régulation et de mieux utiliser les zones d'expansion de crue; amélioration des ouvrages aval tels que le moulin de Jarcy, le moulin de Périgny ou le moulin de Périssin à Crosne dans le cadre du PAPI)																					

Enjeu n° 6 – Restauration et valorisation du patrimoine et des usages liés au tourisme et aux loisirs**Enjeu n° 6 – Restauration et valorisation du patrimoine et des usages liés au tourisme et aux loisirs**

Enjeu n° 6 – Restauration et valorisation du patrimoine et des usages liés au tourisme et aux loisirs

		Facteurs de chaque constat	Constat
1 ^{er} Niveau: Evaluation de la situation actuelle	Description	Nombreuses potentialités du bassin versant liées à la présence d'une vallée verte, de bois et forêts, ainsi que d'un patrimoine riche	<p>LA RANDONNEE</p> <p>Le réseau de chemins de randonnées apparaît dense et permet de relier les différents paysages du bassin versant de l'Yerres : forêts, paysages agricoles, cours d'eau, etc.</p> <p>Au-delà des ces itinéraires départementaux, de plus en plus de collectivités territoriales ont pour compétence l'aménagement de cheminements afin de faire découvrir et de préserver leur patrimoine naturel.</p>
		<p>Potentialités piscicoles des cours d'eau Zone des Cyprinidés d'eaux calmes associés à des carnassiers dominants (brochets, perches)</p> <p>Rempoissonnement artificiel</p> <p>Diversité des structures présentes :</p> <p>Fédérations de pêche : Seine-et-Marne Essonne</p> <p>AAPPMA Le brochet calmétien, Les trois moulins, Les pêcheurs de l'Yerres, Union des pêcheurs de Soignolles-en-Brie, Epinoche du Val d'Yerres, Plateau Briard</p>	<p>LA PECHE</p> <p>La pêche apparaît comme un loisir très bien représenté sur le bassin versant de l'Yerres</p> <p>L'Yerres et ses affluents sont classés en 2e catégorie piscicole</p> <p>La pêche se pratique à 2 niveaux : sur les cours d'eau proprement dit, et sur des eaux closes (étangs de pêche). Toutefois, si sur le département de Seine-et-Marne, les parcours sont très fréquents, il n'en est pas de même en Essonne et Val-de-Marne où les parcours sont plus rares. On dénombre 6 parcours de pêche aménagés, et 5 étangs</p> <p>De nombreux concours sont organisés chaque année</p>
		Débit suffisant de l'Yerres aval	<p>LE CANOË KAYAC</p> <p>Le cours de l'Yerres a la particularité d'être navigable pour les canoë kayak. D'une manière générale, le kayak se pratique à partir de Combs-la-Ville . Cependant, plusieurs obstacles obligent soit à débarquer et passer à pied, soit à prendre quelques risques.</p> <p>Sur l'Yerres amont (amont de Combs-la-Ville), la pratique du canoë-Kayak est quasiment inexistante du fait d'une part des faibles débits et d'autre part du mauvais entretien de la rivière (enlèvement des arbres morts, nettoyage, etc.).</p>
		Nombreuses richesses apportées par la vallée qui ont permis l'établissement des activités humaines et la mise en place d'un patrimoine historique : force motrice de l'Yerres, nourriture et bois apportés par les forêts avoisinantes, plateaux propices à l'agriculture	<p>LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE</p> <p>Le patrimoine culturel et historique est important : il se répartit entre le patrimoine non lié à l'eau (églises, châteaux, etc..) et le patrimoine lié à l'eau (ponts, lavoirs, moulins datant de l'époque médiévale puis du XIX^{ème} siècle, passerelles, gués) qui fait l'une des caractéristiques de la vallée de l'Yerres et rappelle l'attractivité historique de cette rivière .</p> <p>Ce patrimoine fait souvent l'objet d'inscription ou de classement. Ainsi, on dénombre: 5 sites classés, 9 sites inscrits, 6 ZPPAUP, 56 monuments historiques classés et 77 monuments historiques classés</p>
		Grands espaces non construits	<p>AUTRES ACTIVITES</p> <p>On observe un développement des centres équestres ces dernières années surtout autour du Réveillon et le long de l'Yerres à Montgeron et Varennes-Jarcy (91)</p> <p>l'activité "golf" est présente de façon modérée sur le bassin versant: - 5 structures dans le périmètre physique du SAGE - 2 structures hors du périmètre physique du SAGE</p>
		Présence de plans d'eau/bases de loisirs	Les bases de loisirs sont peu nombreuses (Exemples : Etang de Nesles; Brunoy et Villecresnes)
		Outils d'évaluation à mettre en place	<p>Inventorier précisément les campings présents sur le bassin versant de l'Yerres</p> <p>Compiler les données relatives aux gués de l'Yerres (localisation exacte, photographies, etc.)</p>

Enjeu n° 6 – Restauration et valorisation du patrimoine et des usages liés au tourisme et aux loisirs

		Programme / Action	Commentaires	Zone géographique identifiée
2 ^{ème} Niveau : Programmes d'action mis en œuvre ou à venir	Actions régionales et départementales	Schéma Directeur de la Région Ile-de-France	Le SDRIF de 1994 préconise "d'aménager certains accès aux berges mais aussi de préserver et améliorer le caractère naturel des berges en réservant de longues plages naturelles et particulièrement en Essonne » où il est préconisé de « protéger les espaces naturels existants et en créer de nouveaux notamment le long des berges (...) de l'Yerres »	
		Plan départemental des Itinéraires de Randonnées Pédestres et Equestres de l'Essonne		
		Plan départemental des Itinéraires de Randonnées Pédestres du Val de Marne		
		Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnées de Seine-et-Marne		
	Actions locales	Projet "Fil Vert"	VYCA Objectifs: promenade, culture et loisirs	Yerres aval
		Projet "Liaison Verte"	Cheminement continu le long des berges de l'Yerres entre Varennes-Jarcy et Villeneuve-Saint-Georges	Yerres aval et Réveillon
		Acquisition du Chemin des Roses par le Conseil Général de Seine-et-Marne		Seine-et-Marne
		Création de la coulée verte du Chemin des Roses qui constitue une liaison entre les zones de loisirs et d'équipements sportifs de la vallée du Réveillon		Val-de-Marne
		Création de la coulée verte du Réveillon		Seine-et-Marne et Val-de-Marne
		Organisation des "Journées de nettoyage de l'Yerres"	Opération de nettoyage des abords de l'Yerres orchestrée par le SIARV avec la participation des écoles, de nombreuses associations dont le kayak-club	Yerres aval
Mise en œuvre de la charte forestière de l'Arc Boisé	Collectivités locales Objectif: mise à l'étude du classement en forêt de protection sur le territoire de l'Arc boisé, des espaces forestiers et de leur lisière (pression foncière)	Val-de-Marne (forêts domaniales de la Grange, de Notre Dame et la forêt régionale de Grosbois)		
Création du réseau d'alerte du CODERANDO	Fiches d'Observation Sentiers Objectif: "Permettre, développer et Promouvoir les activités pédestres en Seine-et-Marne sans contraintes"	Seine-et-Marne		

Enjeu n° 6 – Restauration et valorisation du patrimoine et des usages liés au tourisme et aux loisirs

		Bilan	Commentaire	Zone géographique identifiée
SYNTHÈSE Niveaux 1 et 2 = Bilan de la situation actuelle	Faiblesses	Rivière difficilement canotable à l'amont	La présence d'ouvrages et les faibles niveaux d'eau sont peu propices à la navigation	Source de l'Yerres jusqu'à Combs-la-Ville
		Problème émergent entre les randonneurs et les conducteurs de véhicules motorisés empruntant les chemins	Dégradation des chemins et création de poussières Manque de respect localement	
		Certaines collectivités locales accordent plus d'importance aux exigences des pêcheurs qu'à celle des autres loisirs.		
		A l'heure actuelle, le linéaire de cours d'eau disponible pour la pêche de loisirs est largement insuffisant et non aménagé.	D'après le Plan Départemental pour la Promotion et le développement de la pêche de Loisir (PDPL) de Seine-et-Marne,	
		Manque de respect de certaines personnes quant à la propreté des sites traversés	Certains propriétaires privés ont constaté que l'accès libre à travers leur propriété privée a entraîné des dégradations	
		Risque de disparition de certains chemins de randonnées	Le GRP (Grandes Randonnées de Pays) des Vallées et Forêts Briardes est assez ancien et en cours de révision. Il sera peut-être supprimé et remplacé en un ou plusieurs réseaux par pays. Cependant certains territoires (non compris dans les pays finançant un TOPO guides) risquent de ne pas être répertoriés et de devenir des "déserts" de randonneurs.	
		Problème rencontré par la fédération de pêche de l'Essonne avec les kayakistes isolés (ne faisant pas partie de clubs)	Conflits ponctuels	
	Atouts	Réseau de randonnée dense et diversifié	Exemple : Le suivi et la gestion des chemins par l'association CODERANDO permet d'avoir un réseau bien balisé à travers le territoire	Seine-et-Marne, Essonne
		Patrimoine historique riche	Les moulins, passerelles, ponts, lavoirs, château sont des monuments historiques qui font partie du patrimoine local	1 moulin, 3 lavoirs et 8 ponts et passerelles réhabilités sur l'Yerres aval
		Vallée classée pour une portion déjà et en cours de classement pour le reste de la vallée	Beauté des paysages et présence de méandres caractéristiques	Ensemble de la vallée
		A l'heure actuelle, le linéaire en plan d'eau pour la pêche de loisir est suffisant	D'après le PDPL de Seine-et-Marne,	Seine-et-Marne et Essonne
		Meilleure entente entre les pêcheurs et les clubs de kayak ou de canotage	Les clubs de Kayak et les pêcheurs sont arrivés à un compromis qui permet d'améliorer l'entente entre les deux types d'utilisateurs	Yerres aval
		Prise en compte des activités de loisirs dans les projets d'aménagement actuels des bords de rivière	Développement de la concertation amont lors des projets d'aménagement	
Développement du tourisme de loisirs dans les années à venir	En effet, la proximité de Paris, la restauration et la valorisation des paysages devraient permettre le développement de ces activités	Yerres aval		

Enjeu n° 6 – Restauration et valorisation du patrimoine et des usages liés au tourisme et aux loisirs

Attentes des acteurs/Bilan	
Attente des acteurs	Développer le kayak en marge du tourisme pédestre
	Interdire le passage des véhicules motorisés sur les chemins de randonnées
	Rouvrir la totalité des berges à la promenade
	Assurer un compromis entre l'ouverture des milieux naturels au public et leur préservation
	Assurer un meilleur entretien des berges et des cours d'eau
	Mise en place d'équipes de nettoyage dédiées à la propreté des berges
	Mise en valeur paysagère de la rivière
	Harmoniser les différents aménagements mis en place le long de l'Yerres (mobilier urbain, panneaux d'information...)
	Développer les techniques végétales le long des berges
	Développer la communication entre les collectivités locales et les loisirs
	Préserver les paysages agricoles
	Développer un espace public autour de l'étang de Nesles
	Bilan global
<p>La vallée de l'Yerres dispose d'un patrimoine architectural et historique intéressant à préserver, ainsi que de capacités touristiques à développer. Les loisirs pédestres et nautiques devraient se développer en parallèle.</p> <p>Les pratiquants d'un loisir sont attachés à la valeur écologique et/ou culturelle des sites qu'ils traversent. Cette caractéristique reste constante quelque soit le loisir : randonnée, kayak, pêche...</p> <p>Ces acteurs sont donc des atouts pour la préservation du patrimoine et servent souvent de réseau d'alertes pour les détériorations (notification de décharges sauvages, pollutions des eaux de surface). Ce réseau important mérite d'être développé et structuré. Ces acteurs doivent également être associés le plus en amont possible des projets d'aménagement de la vallée.</p> <p>Des conflits existent entre différentes catégories d'usagers cependant la communication semble efficace et permet d'aboutir à des compromis. Le conflit émergent entre les randonneurs et les véhicules motorisés devra être résolu en aménageant, par exemple, des aires prévues pour la pratique du quad ou de la moto.</p> <p>Les enjeux du SAGE résideront notamment dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pleine satisfaction des usages de loisirs par rapport à des intérêts d'ordre économique (exemple : prépondérance de la lutte contre les inondations au détriment de la pratique de certains loisirs) - La recherche d'un équilibre entre les différentes activités de loisirs liées à l'eau 	
Objectifs	
Proposition de définitions d'objectifs	Améliorer la communication entre les différents pratiquants de loisirs
	Accroître la valeur paysagère de la rivière et de ses berges
	Etablir une signalétique des bords de l'Yerres
	Assurer un meilleur entretien des berges et des cours d'eau
	Développer le réseau de parcours de pêche
	Interdire la pénétration des véhicules à moteur hors des zones de pratique dédiées aux loisirs motorisés.
	Améliorer la libre circulation sur la rivière pour les kayakistes
Développer les points d'accès à la rivière pour les kayakistes	

Annexe n° 3 – Liste des Acteurs rencontrés durant la phase Diagnostic



Elaboration de la phase « Diagnostic Global » du SAGE du bassin versant de l'Yerres
Rapport d'avancement du Diagnostic Global du Sage de l'Yerres

LISTE DES ACTEURS DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES RENCONTRES

Catégories d'usagers	Acteurs	Représentants	Rencontre
Fermiers eau potable	Lyonnaise des Eaux	M. HENEAU, M. FEUARDENT et M ^{me} LUCAS	De visu
Agriculteurs	Chambre de l'agriculture 77	M LAURENT ROYER, M BARNAY et M CHATTE	De visu
	Association des irrigants	M CUYPERS	De visu
Industriels	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne	M MISTOU	De visu
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne	Mme LOPEZ	De visu
	DRIRE	M VIZY	téléphone
Loisirs	Club Epinay Kayak	Mr GRIPPON	De visu
	CODERANDO	M LOPEZ	De visu
Associations de protection de la nature	Association Seine et Marnaise de Sauvegarde de la Nature	M Philippe ROY	En attente
	Essonne Nature et Environnement	Mme LEFUR	De visu
Autres associatifs	AQUI'BRIE	Mme SAIZONOU	De visu
Riverains	Association des riverains de l'Yerres	M PETIT	De visu
Pêche	Fédération de Pêche de Seine et Marne	M ^{elle} PINON	De visu
	Fédération de Pêche de l'Essonne	M GIBOULET	De visu
Collectivités locales	SIAYV	M PIOT	De visu
	Syndicat de la Marsange	M MORESTIN	De visu
	SAE de la Barbançonne	M GUICHARD	De visu
	SIA du Réveillon	M LEPEU	De visu
	SAE de l'Yvron	M VANDAELE	De visu
	SA du ru de Bréon	M BODAERT	De visu
	Syndicat du ru d'Avon	M ^r REMOND	De visu
	CC des sources de l'Yerres	M LEPY	De visu
	CA du Val d'Yerres	Mme DELBECQ	De visu
	CC du plateau Briard	M JOSSE	De visu
	SIAEP de la Houssaye en Brie	M SCHUCHARD	De visu



Elaboration de la phase « Diagnostic Global » du SAGE du bassin versant de l'Yerres
 Rapport d'avancement du Diagnostic Global du Sage de l'Yerres

Catégories d'usagers	Acteurs	Représentants	Rencontre
Collectivités locales	SIAEP de Touquin	M JACQUET	De visu
	SIAEP de la Brie Boisée	M DEBOUT	De visu
	SIARV	M CHALAUX	De visu
Services de l'état et établissements publics	CSP77	M ^{me} BROUSSARD	De visu
	CSP 91	M ^r MOLLET	De visu
	DDASS 77	M Bertrand ROGER	Téléphone
	DDAF 91	M LAGRABE	Téléphone
	DDE 94	M RIBARD	De visu
Collectivités territoriales	EDATER 77	M LISIECKI	De visu
	SATESE 77	M PLACE	De visu
	CATER 91	M ALAOUI	De visu
	DSEA 94	Mme PELLETIER-CREUSOT M PREAUX	De visu
	Direction de l'eau 77	M LEVIN	De visu

La DIREN, l'AESN et la MISE 77 n'ont pas été rencontrés à leur demande. Elles se sont exprimés lors des commissions thématiques et du Comité Technique Restreint du 23 octobre 2006. De plus, l'AESN et la DIREN Ile-de-France ont souhaité que leur vision du territoire soit exprimée par le biais du programme de mesures 2005 présenté en séance plénière de la CLE le 6 février 2006.



Annexe n° 4 – Grille d'analyse Acteur/ Acteur



Elaboration de la phase « Diagnostic Global » du SAGE du bassin versant de l'Yverres
Rapport d'avancement du Diagnostic Global du Sage de l'Yverres

Acteurs	Agriculteurs	Fermiers AEP	Industriels	Loisirs	Associations
Agriculteurs				Non respect des lieux (bandes enherbées) par certains pratiquants de loisirs et par les gens du voyage	
Gestionnaire assainissement			Interlocuteurs des ZAC changent souvent donc la gestion de l'assainissement est difficile.		
Fermiers AEP					AQU'BRie est considérée comme un lieu de échanges utile.
Industriel	Les efforts des agriculteurs sont reconnus mais nécessite un changement de politique.		Leurs efforts ne sont pas toujours remarquer, en revanche leurs erreurs le sont.		Relation parfois difficile (problème de réalisme dans leurs demandes).
Loisirs kayak				Bonne relation avec les randonneurs.	
CODERANDO	Bonnes relations			Conflit potentiel avec les loisirs motorisés.	Bonne relation en général mais ne leurs intérêts ne convergent pas toujours.
Association de défense de la nature	Les agriculteurs subissent les directives, un espoir pourrait résider dans l'agriculture biologique. Efforts à fournir : arroser le soir, pratiques de culture diversifiées biologiques (moins de pesticides et d'engrais) non gourmandes en eau, compteur d'eau pour avoir conscience du prélèvement.		Pas de respect des réglementations ou du simple bon sens	Problème avec la circulation des véhicules motorisés sur les chemins de randonnée	
AQU'BRIE	Les agriculteurs en ont assez d'être pointés du doigt et ont besoin de reconnaissance pour les efforts déjà accomplis. Pour autant, ils sont prêts à prendre en compte la ressource en eau avec des pratiques économiquement viables et ils sont demandeurs d'accompagnement voire d'assistance technique.	Bonnes relations mais quelque difficulté à obtenir certaines données	AQU'BRie a encore peu sollicité les industriels	En attente d'efforts de gestion des prélèvements de la part des golfs.	
Riverains				Non respect des lieux (bandes enherbées) par certains pratiquants de loisirs et par les gens du voyage	
Fédérations départementales de la pêche (77-91)	Contact avec la chambre d'agriculture		Rencontre à l'occasion du comité départemental de l'hygiène	Bonne relation avec les clubs de Kayaks (Amélioration de la communication) mais conflit avec quelques kayakistes isolés.	
Collectivités locales Aval	Les agriculteurs du bassin versant aval entretiennent de bonnes relations avec les collectivités ayant des compétences en eau mais plus conflictuelles avec celles qui travaillent pour le maintien d'une activité agricole locale.		Bonnes relations	Bonnes relations avec les randonneurs, à développer avec les kayakistes. Des conflits d'usage émergent entre les différents types de randonneurs (pédestre, équestre, cycliste). Quel usage privilégié? Faut-il réaliser des itinéraires dédiés?	La nature des relations diverge selon la collectivité mais elle est à améliorer selon le SIARV
Collectivités locales Amont	Les syndicats de rivières ont de bonnes relations ou notent une amélioration de leurs relations avec les agriculteurs.	Le syndicat du Réveillon a des difficultés pour aborder les fermiers AEP. Fermiers AEP associés lors de l'étude et la mise en place du contrat de bassin de la Marsange	Bonnes relations quand elles existent.		Relations variables
Service de l'Etat					



Absence de relation

Divergence potentielle ou existante



Elaboration de la phase « Diagnostic Global » du SAGE du bassin versant de l'Yerres
Rapport du Diagnostic Global du Sage de l'Yerres

Acteurs	Riverains	Pêcheurs	Collectivités locales	Service de l'Etat	Chasseurs
Agriculteurs	Divergence d'approche concernant les risques inondations: " l'amont ne veut pas payer pour l'aval "				
Gestionnaire assainissement					
Fermiers AEP					
Industriel		Pêcheurs sont sensibles à l'équilibre écologique			Chasseurs sont sensibles l'équilibre écologique
Loisirs kayak	Difficultés résolues avec les riverains	nette amélioration de leur relations	Difficulté de concertation, volonté de multiplier les échanges.		
CODERANDO		Relation Conviviale	Bonnes relations. Toutefois, les randonneurs notent de plus en plus de décharges et pas de réaction des communes.		Cohabitation difficile
Association de défense de la nature	Pas de nettoyage du milieu		Pas de conscience globale ni d'application locale des normes et réglementation		Cohabitation difficile : il n'existe pas d'espèce « nuisibles » il y a seulement les espèces qui dérangent leurs objectifs ; la crainte est l'utilisation de poison tel que la « bromadolone » pour se débarrasser d'espèces « exotiques ». Par ailleurs il est temps que les munitions ne contiennent plus de plomb et pas seulement en zones humides.
AQU'BRIE			Très bonnes relations avec les collectivités engagées dans la démarche de réduction des phytos		
Riverains	Divergence d'approche concernant les risques inondations: " l'amont ne veut pas payer pour l'aval "				
Fédérations départementales de la pêche (77-91)	Difficulté pour obtenir des droits de pêche		Bonnes relations, liens étroits avec les syndicats de rivière		
Collectivités locales Aval	Difficultés avec les syndicats d'assainissement inhérentes à la mise en œuvre du contrôle de l'assainissement non collectif auprès des riverains.	Bonnes relations	Liens étroits entre les différentes collectivités de l'aval (PLU et liaison verte).	Certaines collectivités trouvent un manque de clarté dans l'annonce des arrêtés sécheresses	
Collectivités locales Amont	Bonnes relations sauf ponctuellement.	Bonnes relations quand elles existent	Peu de relations entre les différentes collectivités.	Bonnes relations entre les syndicats et les services de l'Etat.	Seul le syndicat de la Marsange intègre les chasseurs aux réunions du syndicat
Service de l'Etat		Bonnes relations	Bonnes relations (SIARV). Services de l'Etat perçoivent des divergences entre les collectivités amont et aval.	Relation interdépartementale à développer.	

Absence de relation

Divergence potentielle ou existante



Elaboration de la phase « Diagnostic Global » du SAGE du bassin versant de l'Yerres
Rapport du Diagnostic Global du Sage de l'Yerres